



publié par **giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH


En collaboration avec  
Office de Développement  
du Centre-Ouest (Kasserine)

# Plan régional de développement durable (PREDD) du Gouvernorat de Kasserine

Document synthétique

Février 2015



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



## Gouvernorat de Kasserine





# Sommaire

	Préface	4
<b>1.</b>	Introduction	6
<b>2.</b>	Dynamique de développement du gouvernorat	8
<b>3.</b>	Caractérisation de la situation des secteurs	16
<b>4.</b>	Problématique de développement du gouvernorat	34
<b>5.</b>	Vision stratégique et conditions cadre pour le développement futur du gouvernorat	35
<b>6.</b>	Plan d'action du PREDD	38



## Préface

La révolution du 14 janvier 2011 a mis en exergue la question du développement régional en particulier dans les régions de l'intérieur du pays qui ont souffert d'une certaine marginalisation par rapport aux régions du littoral. En effet, malgré les progrès enregistrés par l'économie nationale, force est de constater que l'écart entre les régions n'a pas cessé d'augmenter, plusieurs indicateurs le prouvent, conduisant ainsi à une véritable fracture territoriale en termes de développement économique et social. À ce propos, le gouvernorat de Kasserine, qui appartient au centre-ouest du pays, enregistre, à l'instar d'autres gouvernorats de l'intérieur, un indicateur de développement régional assez faible (0,16).

L'office de développement du centre-ouest (ODCO) dont le champ d'action couvre les trois gouvernorats de Kasserine, Kairouan et Sidi Bouzid est chargé d'appuyer le développement de ces gouvernorats en particulier à travers l'élaboration des plans régionaux de développement. Pour ce faire, il a conduit, depuis sa création en 1994, l'élaboration de quatre plans régionaux de développement qui ont permis aux structures et cadres de l'office, au niveau central et régional, d'acquérir une expérience en matière de planification régionale conformément aux directives et approches méthodologiques définies par le ministère en charge de la planification du développement du pays. En dépit des acquis de cette expérience relativement assez longue, force est de constater que le système de planification régionale adopté a montré ses limites en termes d'impacts sur le développement de la région. Ceci est dû en réalité à la prédominance des politiques sectorielles, qui sont définies au niveau national, à la faiblesse de la dimension régionale dans la planification et surtout à l'absence d'une participation effective et active des acteurs locaux dans le cadre d'une réelle décentralisation du pays.

Face à ces constats, le renouvellement des approches de planification régionale s'est avéré une priorité pour l'office qui est appelé à contribuer à la concrétisation des orientations de la nouvelle constitution tunisienne en matière de décentralisation et de démocratie participative notamment en ce qui concerne la préparation des programmes et projets de développement et le suivi de leur exécution. C'est dans cette perspective,



que l'ODCO s'est associé à la Coopération Allemande (GIZ), aux Centres d'affaires et à la Coopération Suisse pour initier une nouvelle expérience de planification régionale participative visant l'élaboration de Plans régionaux de développement durable (PREDD) qui ont concerné deux gouvernorats du centre-ouest à savoir Sidi Bouzid et Kasserine.

Les acquis de cette expérience qui a mobilisé de nombreux cadres et structures partenaires de l'ODCO, sont nombreux. Il s'agit en premier lieu de l'instauration d'un processus d'apprentissage collectif en matière de dialogue et de concertation entre les acteurs concernés par le développement régional. Il s'agit également de la mise à la disposition de la région d'un cadre stratégique pour son développement futur avec une vision et des choix stratégiques majeurs permettant d'initier un processus vertueux et durable de son développement économique et social. Ce cadre stratégique permet également d'anticiper l'élaboration du futur plan quinquennal de développement régional notamment en ce qui concerne le diagnostic, la vision, les orientations stratégiques et l'identification des projets structurants.

Au terme de cette expérience, j'adresse mes félicitations les plus sincères à l'ensemble des acteurs de ce partenariat fructueux qui nous a permis d'élaborer, avec une approche participative, ce précieux document de planification stratégique dont la valorisation et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité conjointe des pouvoirs publics et des acteurs concernés de la région.

**Faouzi Ghrab**

Directeur général de l'Office  
de développement du centre-ouest  
Kasserine



# 1. Introduction

L'élaboration du Plan régional de développement durable (PREDD) du gouvernorat de Kasserine s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la coopération tuniso-allemande pour le développement régional. Elle s'inscrit également dans le cadre du protocole d'accord tuniso-suisse d'appui à transition démocratique en Tunisie qui a initié un processus de concertation multi acteurs appelé « Table ronde économique » (TRE) dans les gouvernorats de Médenine, Sidi Bouzid, Kasserine et Le Kef sous l'égide des offices régionaux de développement (ODS, ODCO et ODNO) et des centres d'affaires des quatre régions.

Suite à son approbation en 2012, conjointement par le Ministère de l'Environnement et par le Ministère de développement régional et de planification, le processus d'élaboration des PREDD a démarré par une dynamique de concertation entre la coopération allemande (GIZ), l'initiative TRE, les offices régionaux de développement et les Centres d'affaires en vue de développer un partenariat multi acteurs permettant la réalisation des PREDD dans les quatre régions concernées.

Les objectifs assignés au processus d'élaboration des PREDD visent à :

- Doter chacune des quatre régions concernées par ce processus d'un cadre stratégique et d'une vision prospective pour un développement régional s'inscrivant dans une perspective de durabilité et pris en charge par les acteurs locaux. Il s'agit de mettre à la disposition de ces derniers un instrument approprié pour faciliter la relance de la dynamique de développement économique et social de leur région.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de techniques de concertation, de diagnostic et de planification participatifs pour un développement régional s'inscrivant dans une perspective de durabilité, et ce à travers une dynamique d'apprentissage collectif.
- Contribuer au renouvellement des approches de planification du développement régional du pays en mettant davantage l'accent sur les aspects de participation active des acteurs locaux et l'appropriation effective des stratégies et plans de développement régionaux par ces derniers.

Le processus d'élaboration du PREDD du gouvernorat de Kasserine s'est déroulé en deux principales phases :

## • Une phase de diagnostic

Cette phase s'est déroulée en deux temps. Le premier concerne l'établissement d'un diagnostic exhaustif et concerté de la situation socio-économique et environnementale de la région, depuis au moins une décennie. Ce travail a été couronné par un rapport sur l'évaluation de la dynamique globale du développement économique et social de la région. Suite à ce rapport, la Table ronde économique de Kasserine (TREKAS) a identifié les secteurs prioritaires qui ont fait l'objet, à leur tour, d'un diagnostic approfondi. Ces secteurs sont :

### Les secteurs productifs

- Agriculture
- Industrie
- Tourisme et autres services

### Les secteurs horizontaux

- Aménagement du territoire et infrastructures
- Environnement
- Enseignement supérieur, formation professionnelle et recherche-développement
- Partenariat avec l'Algérie

Les travaux de diagnostic global et sectoriel, qui ont été conduits avec démarche participative et une approche territoriale et sectorielle, ont permis d'une part d'identifier la problématique du développement de la région et d'autre part de construire une vision et des orientations stratégiques pour son développement futur.



## • Une phase de planification

Cette seconde phase, qui s'est déroulée également avec une approche participative, a été consacrée à l'élaboration d'un plan d'action pour le développement futur de la région tenant compte de la spécificité de la problématique actuelle et de la vision future du développement de la région. Ce plan d'action porte sur l'opérationnalisation de la vision et les orientations stratégiques, retenues au cours de la première phase pour la région dans son ensemble et pour les secteurs. Il vise à inscrire le processus de développement régional dans une perspective de durabilité et de satisfaction des attentes des acteurs locaux.

Sur le plan pratique, la conduite du processus d'élaboration du PREDD du gouvernorat de Kasserine a donné lieu à de nombreux ateliers de travail<sup>1</sup> regroupant les acteurs institutionnels, les membres de la TREKAS et d'autres acteurs de la région. En outre, la démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration du PREDD s'est distinguée par :

- L'intérêt accordé au diagnostic approfondi à travers le recours à des approches analytiques privilégiant davantage l'aspect explicatif et pas seulement descriptif des situations et dynamiques observées dans la région.
- Le recours systématique à l'approche participative dans toutes les étapes du processus d'élaboration du PREDD dans un objectif de partage et d'appropriation des constats, des analyses et des propositions d'action par tous les acteurs de la région associés à ce processus et au-delà.
- La complémentarité et la fertilisation croisée entre les connaissances de l'expert, les compétences du technicien du développement, le savoir-faire du professionnel et l'engagement du citoyen soucieux du progrès de sa région.
- La prise en compte concomitante de la dimension territoriale et sectorielle dans l'analyse des problématiques spécifiques de la région et la formulation des propositions pour son développement futur.

Le présent document synthétique du PREDD du gouvernorat de Kasserine comporte i) une présentation synthétique des résultats du diagnostic global et sectoriel; ii) une vision et des orientations stratégiques pour le développement futur de la région et iii) un Plan d'action pour l'opérationnalisation de cette vision et de ces orientations.

---

<sup>1</sup> Le premier atelier a été organisé le 14/02/2013 à Kasserine en vue de discuter les problématiques de développement spécifiques du gouvernorat de Kasserine et de valider les TDR du PREDD quant au dernier atelier, il a eu lieu les 26 et 27 juin 2014 à Kasserine pour discuter et valider le plan d'action du PREDD.

## 2. Dynamique de développement régional du gouvernorat

Situé dans le Centre-ouest Tunisien, le gouvernorat de Kasserine s'étend sur une superficie de 8 260 km<sup>2</sup>, soit 5,2% du territoire national. Sa population est passée de 386 908 habitants en 1994 à 412 278 en 2004 et à 439 243 en 2014, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,64% en 2014. Comme on peut le constater à travers le tableau ci-après, ce taux a connu une baisse remarquable depuis le recensement de 1994 où la région a enregistré un taux d'accroissement de 2,6 % dépassant la moyenne nationale (2,3%). Ainsi, la région a connu une baisse sensible de son croit démographique depuis les années 1990 qui s'explique en premier lieu par un mouvement de départ et d'émigration à partir du gouvernorat de Kasserine vers d'autres régions du pays. La densité moyenne de la population est de 53 habitants au Km<sup>2</sup> contre une moyenne nationale de 67 habitants au Km<sup>2</sup>. La population de Kasserine représente 30,8% de la population du Centre-Ouest et 4% de la population Tunisienne. Elle est à dominante rurale avec un taux de 59,3% contre une moyenne nationale de 32,2 % (RGPH 2014).

**Tableau 1 : Croissance de la population du gouvernorat de Kasserine**

Année	1994	2004	2014
Population (habitants)	386 908	412 278	439 243
Taux de croissance annuel moyen (Kasserine)	2,6 %	0,64 %	0,64 %
Taux de croissance annuel moyen (Tunisie)	2,3 %	1,21 %	1,03 %

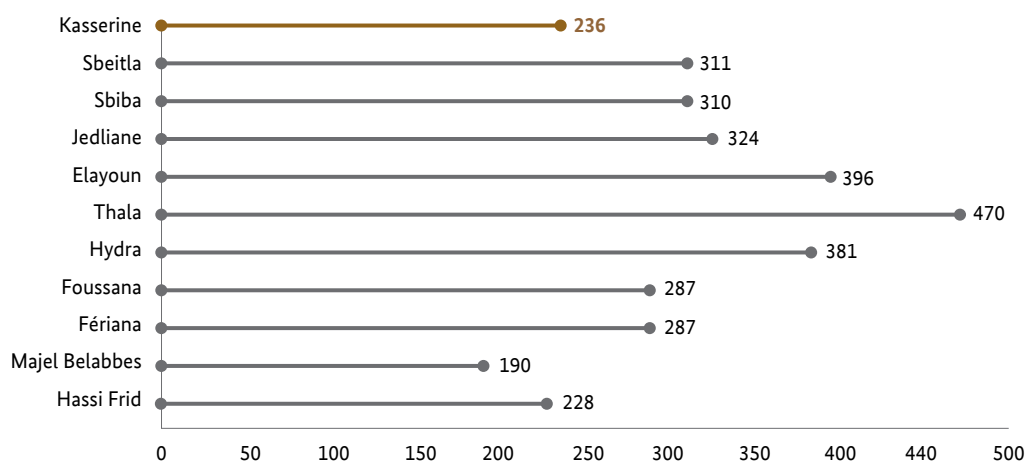
Source : INS

Sur le plan géographique, le gouvernorat de Kasserine appartient à la région des Hautes Steppes de la Tunisie centrale. Il est situé en grande partie dans l'étage bioclimatique aride supérieur à hiver frais, le reste est situé dans l'étage bioclimatique semi-aride frais. De ce fait, il se caractérise par un climat continental avec une pluviométrie annuelle variant de 150 mm au sud à 470 mm au nord. Son relief est diversifié et marqué par l'existence de montagnes, de plateaux et de plaines allongées de plus en plus vastes au fur et à mesure qu'on se dirige vers l'Est. Plus de la moitié du territoire de la région se trouve à une altitude comprise entre 800 et 1.544 mètres et le point le plus culminant est celui du Djebel Chaambi (1544 m). Le sirocco (vent chaud d'été) souffle dans la région en moyenne 30 à 40 jours par an.

Sur le plan administratif, le gouvernorat de Kasserine est constitué de treize délégations : Kasserine Nord ; Kasserine Sud ; Sbeitla ; Sbiba ; Jedliène ; Ayoun ; Thala ; Ezzouhour ; Haidra ; Foussana ; Fériana ; Mejel Bel Abbes et Hassi Frid. Ses principaux centres urbains sont Kasserine ville (19,7 % de la population), Sbeitla (17 %), Sbiba et Feriana.

**Figure n° 1 :**

**Pluviométrie moyenne annuelle par délégation (mm).**

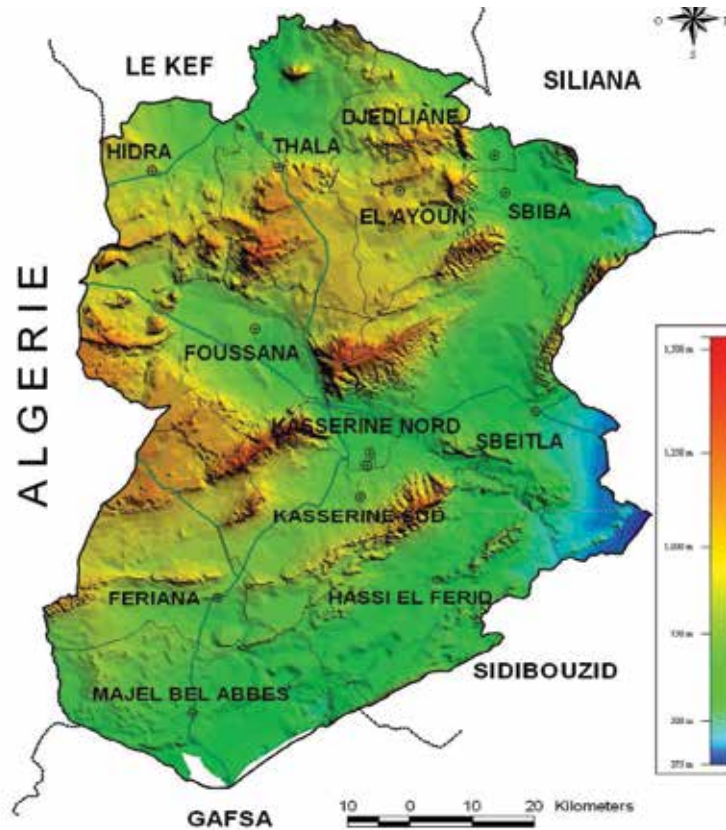


Source : CRDA de Kasserine



Carte 1 :

Relief du gouvernorat  
de Kasserine



Le gouvernorat est limitrophe de 4 autres gouvernorats (Gafsa au Sud, Sidi Bouzid à l'Est, le Kef et Siliana au Nord) avec lesquels il partage beaucoup de spécificités physiques, historiques et socio-économiques. Il partage également avec l'Est algérien une frontière longue de 220 kms, source d'échange et de contact permanents.

Sur le plan historique, le gouvernorat de Kasserine comporte un très grand nombre de sites et monuments archéologiques (arcs de triomphe, théâtres, forums, capitales, citadelles, églises, temples, thermes, fontaines...) qui témoignent du rôle stratégique, politique et économique qu'il a joué, à l'instar de toute la région des Hautes





steppes, dans l'Antiquité. Les sites représentent aussi la trace matérielle des civilisations qui se sont succédées sur ces terres depuis l'Antiquité jusqu'au Moyen-Age. À ce propos, c'est à partir de cette région centrale du pays que la « romanisation » d'une majeure partie du territoire Tunisien s'est effectuée au premier siècle après J.-C. De ce fait, la région a vu la création de nombreuses cités antiques à l'instar de « Haïdra, surnommée la « Felix Ammacdara », l'heureuse Haïdra, Kasserine, l'antique Cillium, évêché depuis le III<sup>e</sup> siècle qui connaîtra le siècle suivant le schisme donatiste,... Thala, anciennement appelé Thélepte, haut lieu de résistance numide et siège du royaume berbère Massyle dont le nom demeure intimement lié à Massinissa et à sa prestigieuse descendance : Jugurtha ou Micipsa, et enfin à la plus importante cité antique des Hautes Steppes, Sbeïtla. « Autrefois appelée Sufetula, elle domine du haut de ses 600 m d'altitude une riche plaine agricole très fertile. Le paysage rural semble y être resté intact malgré les siècles dans une harmonie parfaite entre la beauté du paysage et l'impressionnante majesté des vestiges du passé »<sup>2</sup>. Tout ceci témoigne de la richesse de la région en sites archéologiques dont la protection et la valorisation sont d'une grande importance pour la région et pour le pays.

Sur le plan des ressources naturelles, la région dispose : i) d'un potentiel hydrique estimé à 278,4 Mm<sup>3</sup> dont 52 % sont des eaux de ruissellement, 35 % des nappes profondes et 10 % des nappes superficielles ; ii) d'un important couvert végétal s'étendant sur une superficie totale de 300.000 ha (environ 36 % de la superficie totale du gouvernorat) dont 158 000 ha des forêts (20 % des forêts tunisiennes) et 142 000 ha de nappes alfatières (les plus importantes du pays) ; iii) de richesses minérales à l'instar des pierres marbrières, du calcaire, du carbonate de calcium, du sable blanc, ainsi que certains autres matériaux comme l'argile et le gypse.

En dépit de ces potentialités naturelles et archéologiques, le gouvernorat de Kasserine demeure un gouvernorat défavorisé sur le plan du développement économique et social, et ce malgré certains progrès réalisés depuis l'indépendance. À ce propos, l'indicateur de développement régional (IDR)<sup>3</sup> calculé en 2012 par le Ministère du Développement régional et de la Planification indique qu'avec un indice de 0,16, le gouvernorat de Kasserine occupe le dernier rang parmi les 24 gouvernorats du pays, alors que le gouvernorat de Médenine occupe une position moyenne avec un indice de 0,50 et les gouvernorats de Tunis avec 0,76 et l'Ariana avec 0,69 sont placés en haut du tableau. Calculé au niveau des délégations, l'IDR montre qu'à l'exception de Kasserine Nord, qui occupe, avec un indice de 0,437, la 59<sup>ème</sup> position parmi les 264 délégations du pays, toutes les autres délégations comptent parmi le groupe des soixante délégations les moins développées du pays comme on peut le constater à travers le tableau ci-après :

**Tableau 2 : Indicateur du développement régional des délégations du gouvernorat de Kasserine**

Délégation	IDR	Rang parmi les 264 délégations du pays
Kasserine Nord	0,437	59
Sbeïtla	0,213	179
Ezzouhour	0,185	201
Feriana	0,177	204
Thala	0,144	230
Sbiba	0,115	244
Foussana	0,112	247
Jedeliene	0,108	250
Kasserine Sud	0,095	255
Haïdra	0,078	259
Majel Bel Abbès	0,044	261
El Ayoun	0,005	263
Hassi Frid	0,000	264

Source : MDCI 2012

2 D'après le journal La Presse du 26/09/2010 à propos du livre de Fethi Béjaoui, « la Tunisie du Centre-Ouest, les Hautes Steppes » (AMVPPC, avril 2010)

3 Il s'agit d'un indicateur composite calculé comme la moyenne simple de 17 variables regroupées en quatre blocs : i) le savoir, ii) la richesse et l'emploi, iii) la santé et la population et iv) la justice et l'équité (ITCEQ, 2012)



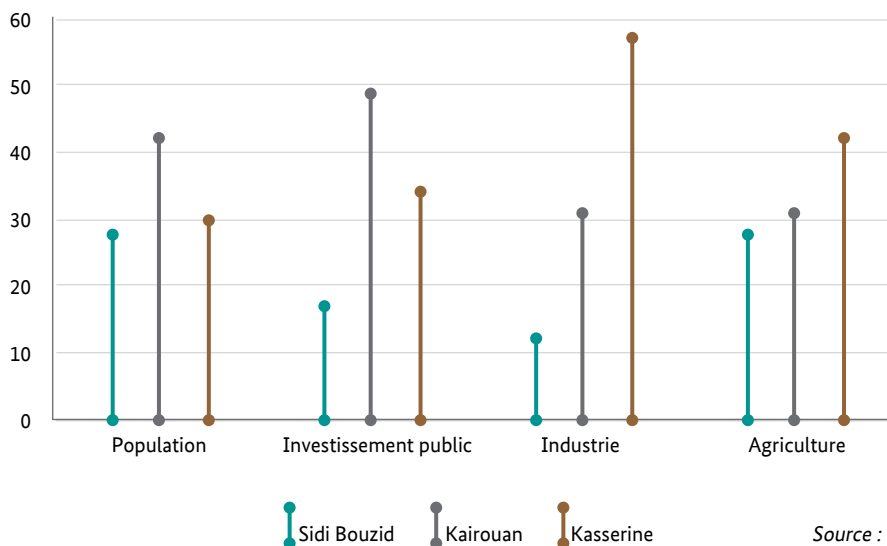
Également l'indice de développement humain (IDH)<sup>4</sup> régional montre que le gouvernorat de Kasserine avec un indice de 0,63 est également classé en bas du tableau contre 0.82 pour Tunis, 0,79 pour Monastir et Sousse et 0,77 pour Sfax en haut du tableau.

Principal facteur de développement économique et social régional, l'investissement a enregistré depuis les années 1970 une évolution particulière dans le gouvernorat de Kasserine :

**En matière d'investissements publics.** Au cours de la période 1973-1985, la région du Centre-Ouest à laquelle appartient le gouvernorat de Kasserine, a bénéficié de 393,5 MD soit environ 7,3 % de l'ensemble des investissements publics mobilisés par l'État alors que la région représentait à l'époque 14,2 % de la population. Comparativement, la région Sud qui avait le même poids démographique que celle du Centre-Ouest a accaparé 20,2 % des investissements publics. La marginalisation de cette dernière est confirmée par l'analyse du ratio de l'investissement sectoriel de la région par rapport à la moyenne nationale et qui montre que le Centre-ouest a enregistré 37 %, 49 %, et 66 % respectivement pour les secteurs des équipements collectifs, des industries manufacturières et de l'agriculture. La marginalisation du Centre-ouest est également confirmée par l'investissement public par tête d'habitant qui présentait un ratio de 51 % de la moyenne nationale (COGEDRAT, 1986)<sup>5</sup>. Ceci étant dit, il convient de signaler que le gouvernorat de Kasserine a bénéficié au cours de cette même période de 34 % de l'investissement public alloué à la région du centre-ouest alors qu'elle ne représente que 30 % de la population. Kasserine a également bénéficié de la part la plus importante des investissements agricoles (sans grande hydraulique) soit 42,5 % et des investissements industriels soit 57,5 % qui ont été alloués par les pouvoirs publics à la région du Centre-ouest. C'est d'ailleurs pendant cette période que la région a connue d'importants investissements dans les industries du papier, à travers la création de la Société nationale de cellulose et de papier Alfa (SNCPA), et des matériaux de construction (marbrerie et usine de chaux à Thala, Briqueterie de Kasserine, ciment blanc à Feriana) (COGEDRAT, 1986)<sup>6</sup>.

**Figure n° 2 :**

**Répartition (en %) des investissements publics globaux, industriels et agricoles entre les 3 gouvernorats du centre-ouest au cours de la période 1973 -1985**



Source : COGEDRAT, 1986

Au cours de la période 1987-2010, le gouvernorat de Kasserine a bénéficié de 1 521 MD d'investissements publics, soit 4 % de l'ensemble des investissements publics réalisés dans le pays, et ce pour une population qui représentait 3,9 % de la population tunisienne en 2014. Le gouvernorat se place en 13<sup>ème</sup> position par rapport aux 24 gouvernorats du pays, juste après celui de Médenine. Il est moins favorisé que Tunis (3 359 MD ; 8,7 % du total), Sfax (2 929 MD ; 7,6 %), ou même Gafsa (2 036 ; 5,3 %) et Jendouba (1 853 ; 4,8 %). Par contre, il est mieux loti que Kébili (831 MD ; 2,2 %), Tataouine (693 MD ; 1,8 %) et Tozeur (600 MD ; 1,6 %). La référence à l'investissement public

4 Cet indice intègre 3 éléments : la durée de vie, les connaissances et le niveau de vie (mesuré par le PIB réel par habitant).

5 COGEDRAT (1986) : Plan régional de développement du centre-ouest. Rapport diagnostic, 213 pages.

6 Idem note 5

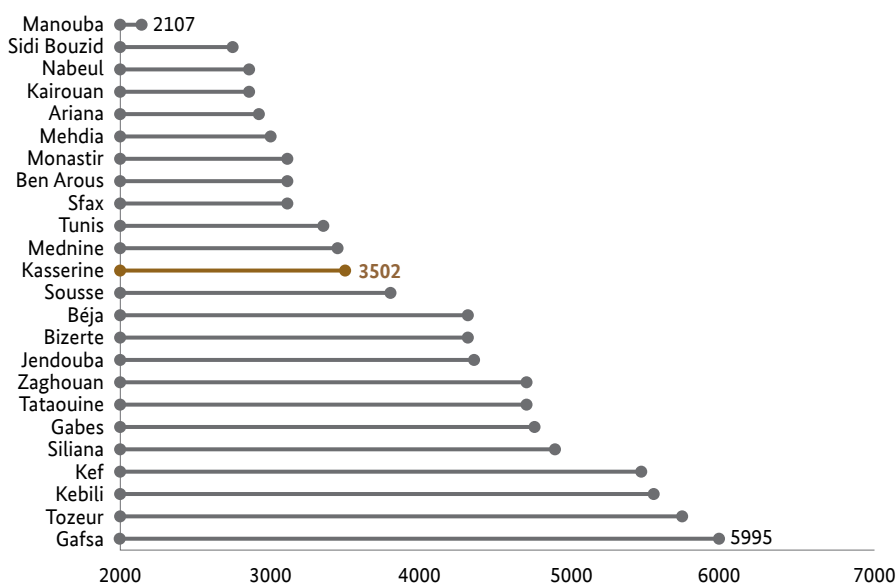


par habitant indique qu'en moyenne, un habitant dans le gouvernorat Kasserine a bénéficié sur la période 1987-2010 de 3 502 dinars. Avec ce montant, le gouvernorat se place juste avant Médenine (3 426 dinars), dépasse les niveaux de Tunis (3 353 dinars), Sfax (3 127 dinars) et Monastir (3 118 dinars), mais reste nettement derrière Gafsa (5 995 dinars), Le Kef (5 574 dinars) et Kebili (5 481 dinars). Ainsi, peut-on dire que pendant la période 1987-2010, la région de Kasserine a pu, dans une certaine mesure, rattraper son retard en matière d'investissement public, et ce contrairement au gouvernorat voisin de Sidi Bouzid dont la situation ne s'est pas améliorée sur ce plan.

En définitive, le gouvernorat de Kasserine ne semble pas avoir été très lésé en matière d'allocation régionale des ressources publiques se prévalant ainsi d'une place plutôt médiane dans l'effort public d'avant la révolution. Ceci, sans préjuger évidemment de la nature de ces investissements ni de la pertinence des choix arrêtés.

Figure n° 3 :

**Investissements publics par habitant en dinar (1987-2010)**



**En matière d'investissement privé**, le gouvernorat de Kasserine a bénéficié pendant la période 1992-2010 de 1 253 MD soit 2,1 % de l'ensemble des investissements privés réalisés dans le pays occupant ainsi la 11<sup>ème</sup> position par rapport à l'ensemble des gouvernorats. Avec ce montant, le gouvernorat de Kasserine reste loin derrière la majeure partie des gouvernorats du littoral qui accaparent en réalité l'essentiel des investissements privés dans le pays (70,7 %). Par contre par rapport aux gouvernorats de l'intérieur, Kasserine fait partie du groupe des Gouvernorats relativement favorisés (Médenine, Gabès, Zaghouan, Béja, Kairouan) qui ont le plus bénéficié des investissements privés ce qui témoigne d'une certaine attractivité de la région. L'analyse de l'investissement privé par habitant confirme également le retard enregistré par le gouvernorat de Kasserine dans ce domaine : avec un montant moyen par habitant de 2856 dinars, ce gouvernorat enregistre un ratio largement en deçà de la moyenne nationale (5 742 dinars), de la moyenne des régions du littoral (6 872 dinars) et même de la moyenne des régions de l'intérieur (4 062 dinars). Ceci est en réalité dû principalement à la dynamique de l'investissement privé dans les gouvernorats de Médenine, Gabès et Zaghouan qui ressemble davantage à celle des gouvernorats du littoral. En comparaison avec d'autres gouvernorats, seuls Jendouba, Gafsa Siliana et Sidi Bouzid, ont accusé des résultats plus médiocres que ceux de Kasserine en matière d'investissements privés par tête d'habitant ce qui le relègue à la 20<sup>ème</sup> place parmi les 24 gouvernorats.

A contrario, dans ce domaine, le gouvernorat de Nabeul a réalisé le record : 9 508 dinars par habitant soit 3 fois le résultat accompli par le gouvernorat de Kasserine.

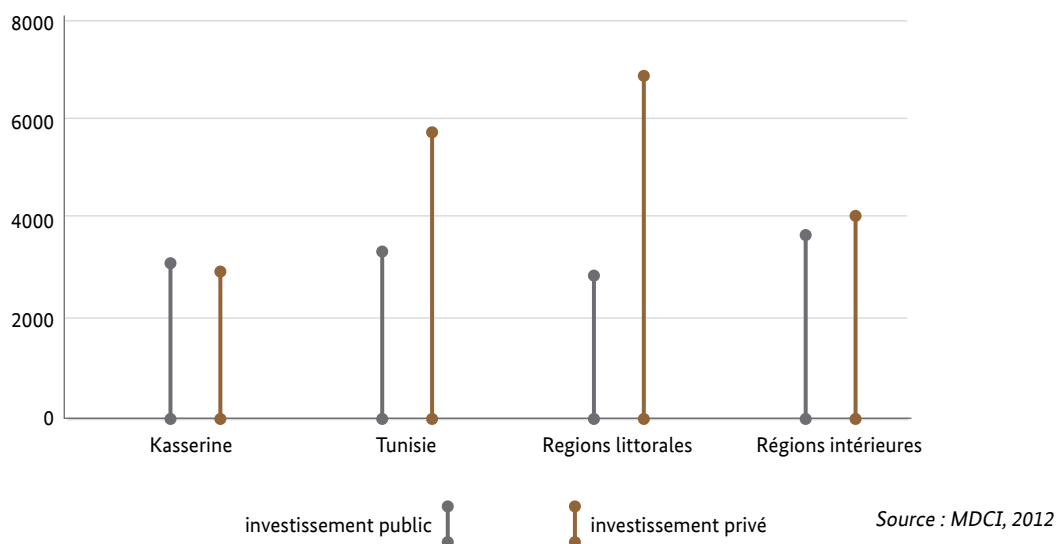
Ainsi, peut-on dire que les opérateurs privés ont cruellement tourné le dos à Kasserine sans que la région ne fasse émerger une dynamique d'inversion de la tendance ni que les pouvoirs publics centraux voire locaux n'entreprennent des actions significatives pour améliorer l'attractivité de la région et faire valoir ses atouts auprès des opérateurs privés dont l'implantation dans une région est calculée à base de coûts de transaction, de rendement de l'investissement et de cash-flow rémunérateur. En réalité, toutes les délégations du



gouvernorat de Kasserine ont été classées en zones de développement régional prioritaire, c'est à dire bénéficiant du maximum d'encouragements prévus par le code de l'investissement, mais cette discrimination positive des délégations de la région ne semble pas avoir produit un impact significatif concernant l'attractivité de l'investissement privé.

Figure n° 4 :

Moyenne par habitant de l'investissement public et privé en dinar entre 1992 et 2010



L'analyse de l'évolution de l'investissement public et privé que nous venons d'entreprendre montre que la région n'a pas bénéficié d'un effort consistant dans le domaine de l'investissement conduisant à une transformation significative de la situation économique et sociale de la région, et ce malgré ses acquis dans certains domaines. En effet, les investissements publics ont été principalement destinés aux domaines classiques d'intervention de l'État à savoir les travaux d'infrastructure et les équipements collectifs. En réalité, ils ont certes, amélioré les infrastructures de base, mais n'ont pas créé un environnement propice à l'investissement privé. Ils se sont limités le plus souvent à des interventions à caractère social, de chantiers de développement, de routes, d'écoles, de centres de santé, de pistes agricoles, d'électrification, d'accès à l'eau potable et de lutte contre les logements rudimentaires. Ainsi, on peut dire que malgré l'effort consenti par l'État en matière d'investissement, la région n'a pas bénéficié au cours de ces dernières décennies d'investissements structurants capables de transformer d'une façon significative la structure de son économie. De ce fait, elle n'a pas pu réaliser de bonnes performances sur le plan économique et social comme on peut le constater à travers quelques constants et indicateurs :

- **Sur le plan du Produit intérieur brut régional (PIB)**, une approximation du PIB régional en Tunisie a été tentée sur la base de la part de chaque région dans la consommation d'électricité à haute et moyenne tension (variable proxy)<sup>7</sup>. Ce calcul nous permet de constater que sur la période 1998-2008, le PIB annuel moyen par habitant du gouvernorat de Kasserine est de 1 044 dinars. Avec cette performance, le gouvernorat se place en 22<sup>ème</sup> position, juste avant Sidi Bouzid (805 dinars) et Siliana (530 dinars), mais il est largement dépassé par de nombreux gouvernorats du littoral tel que Monastir (6 884 dinars) et Sousse (6 203 dinars).
- **Sur le plan de la création d'entreprises**, la région de Kasserine reste peu dynamique et se situe dans les derniers rangs à l'échelle nationale. Ainsi, l'évolution des créations d'entreprises à travers les onze plans de développement économique et social a enregistré un rythme moyen de moins de deux entreprises par an quand bien même les deux derniers plans c'est-à-dire les 10<sup>ème</sup> plan (2002-2006) et 11<sup>ème</sup> plan (2007-2012) ont connu des pics avec respectivement la création de 18 et 58 entreprises nouvelles. Ainsi selon le Répertoire national des entreprises (RNE), le gouvernorat ne compte, sur la période 1996-2012, que 2,5 % des entreprises du pays. Par ailleurs, il convient de signaler que 95 % des 13 872 entreprises, enregistrées à Kasserine en 2011, ne recrutent aucun salarié. En outre, seuls 9,3 % des entreprises du secteur privé formel concernent l'activité industrielle.

7 Zidi F., Politiques économiques et disparités régionales en Tunisie : une analyse en équilibre général micro simulé, 1<sup>er</sup> juillet 2013



- **Sur le plan de l'emploi**, le taux d'activité<sup>8</sup> de la population dans la région est relativement faible soit 41,2 % contre une moyenne nationale de 46,9 %. Ce taux classe le gouvernorat de Kasserine à la 18<sup>ème</sup> place sur les 24 gouvernorats du pays. Pour l'année 2010, la répartition de cette population active entre les différents secteurs montre que 45 % des actifs sont employés dans les services (dont 20 % dans les services non marchands du secteur public), 29,2 % dans l'agriculture et seulement 7 % dans l'industrie manufacturière. Ceci témoigne d'un tissu économique régional largement dominé par les activités traditionnelles basées sur l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, carrière...) qui sont peu créatrices d'emploi et de valeur ajoutée au profit de la région.

**Tableau 3 : Répartition de la population active par secteur d'activité**

	Agriculture	Industrie manufacturière	Industrie non manufacturière	Services	Non déclaré
Kasserine	29.2 %	7 %	18 %	45 %	0.8 %
Tunis	0.7 %	16.1 %	8.5 %	74.0 %	0.7 %
Sousse	3.9 %	27.7 %	14.3 %	53.3 %	0.8 %
Sfax	17.4 %	24.6 %	15.0 %	41.8 %	1.2 %
Tunisie	17.5 %	18.2 %	14.5 %	48.8 %	1.0 %

Source : INS, 2010

- **Sur le plan du chômage**, le gouvernorat de Kasserine a enregistré en 2012 un taux de chômage relativement élevé estimé à 26,2 % alors qu'au niveau national ce taux était de 17,6 %. Ce chômage touche particulièrement les jeunes diplômés du supérieur (24,5 % contre 13,9 % à Tunis) et constitue un sérieux défi pour la région. En outre, 42 % des chômeurs sont quasiment analphabètes (contre un taux national de 14,9 % et 6,6 % à Sfax), et sont ainsi handicapés tant au niveau de l'embauche que de la formation professionnelle.
- **Sur le plan de la pauvreté**, selon l'INS en 2005, l'indicateur de la pauvreté extrême place le gouvernorat de Kasserine en haut du classement avec le gouvernorat de Sidi Bouzid et ce, avec un taux de pauvreté respectivement de 27,2 % et 27,5 % contre seulement 4,6 % pour Monastir, 6,3 % pour Sousse, 6,9 % pour Tunis et 7,6 pour toute la Tunisie. L'INS a établi également, en 2011, un taux de pauvreté corrigé pour 2010 selon les grandes régions du pays. À ce propos, la région du Centre-Ouest, dont fait partie le gouvernorat de Kasserine, reste la région la plus pauvre de la Tunisie avec un taux estimé à 32,3 % soit un peu plus que le double du taux national. À l'exception de la délégation de Kasserine Nord, les 12 autres délégations ont des taux de pauvreté qui dépassent le taux national et sept délégations (Sbeitla, Kasserine Sud, Jédiliane, Majel Bel Abbès, Sbiba, El Ayoun et Hassi Frid) accusent des taux de pauvreté dépassant le taux régional.

**Tableau 4 : La pauvreté et la pauvreté extrême selon les grandes régions du pays entre 2000 et 2010 (en %)**

Grande région	Pauvreté			Pauvreté extrême		
	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Tunisie	32,4	23,3	15,5	12,0	7,6	4,6
Grand Tunis	21,0	14,6	9,1	4,3	2,3	1,1
Nord-Est	32,1	21,6	10,3	10,5	5,4	1,8
Nord-Ouest	35,3	26,9	25,7	12,1	8,9	8,8
Centre-Est	21,4	12,6	8,0	6,4	2,6	1,6
<b>Centre Ouest</b>	<b>49,3</b>	<b>46,5</b>	<b>32,3</b>	<b>25,5</b>	<b>23,2</b>	<b>14,3</b>

Source : INS, 2011

La situation de la pauvreté dans le gouvernorat peut être également appréhendée à travers le niveau d'intervention dans le gouvernorat du « Programme national d'aide aux familles nécessiteuses » (PNAFN) qui accorde une pension trimestrielle (environ 140 dinars) aux ménages les plus pauvres. En effet, dans le

8 C'est le nombre d'actifs (actifs occupés ou en chômage) par rapport à l'ensemble de la population correspondante, celle en âge de travailler (15 à 60 ans).



gouvernorat de Kasserine, le nombre des familles nécessiteuses bénéficiant des interventions du PNAFN a dépassé en 2011 les 40 familles par mille habitants alors que la moyenne nationale se situe à 23 familles par mille habitants. En 2012, à Kasserine 16 200 familles nécessiteuses (8 % de l'effectif national), ont bénéficié de 20 MD. En réalité le nombre des ménages concernés par l'aide du PNAFN n'a cessé d'augmenter depuis les deux dernières décennies passant ainsi de 6168 (9 % des ménages) en 1994 à 8829 (10 % des ménages) en 2000 et à 16 200 (17 % des ménages) en 2012 représentant environ 74 500 personnes. L'effectif des bénéficiaires n'est donc pas négligeable et son évolution témoigne d'une certaine dégradation des conditions économiques d'une importante frange de la population du gouvernorat. Les quatre délégations les plus denses en familles nécessiteuses sont Haïdra (presque le double de la moyenne du gouvernorat), Jedelienne, Majel Bel Abbès et El Ayoun. En outre, en 2013, environ 17 500 ouvriers ont été payés sur les chantiers, dont environ 16 000, sur le PCRD pour un montant d'environ 46,8 MD.

- **Sur le plan de l'émigration.** En dehors d'Ezzouhour, toutes les délégations de Kasserine affichent un solde migratoire négatif. Selon les données de l'INS, le solde migratoire négatif à Kasserine est estimé à 3 000 personnes par an évoluant à un rythme moyen négatif de 0.9 % qui est toutefois croissant durant les dernières années. Kasserine ville est désertée par environ 7 000 personnes par an, Sbeitla et Thala par plus de 2 000. Si les causes sont assez connues et presque similaires régionalement, les implications et retombées sont fortement problématiques et concernent notamment l'irréversibilité de l'exode, la raréfaction de la main d'œuvre y compris des cadres, la faible implantation des services d'amélioration du cadre de vie par manque de demandeurs.



### 3. Caractérisation de la situation des secteurs

**L'agriculture.** Rappelons tout d'abord qu'avec un taux de population rurale d'environ 60 %, Kasserine est parmi les régions les plus rurales du pays. Principale activité économique de la région, l'agriculture occupe 29,2 % de la population active occupée, contre 17,5 % au niveau national. En réalité, l'activité agricole constitue un refuge pour une bonne partie de la population, en raison des opportunités très limitées d'emploi dans les autres secteurs. L'enquête structure des exploitations agricoles 2004/2005 montre que cette activité touche 33 350 exploitants, 59 081 aides familiaux et 2035 salariés permanents soit en tout 112 466 personnes (de loin supérieur aux 28 285 personnes recensées par le RGPH de 2004) sans compter 720 000 jours de travail occasionnel.

D'une activité jadis basée sur l'agropastoralisme, l'agriculture est désormais un secteur polyvalent associant l'irrigation, l'agriculture pluviale et l'élevage. L'évolution de ce secteur a été marquée surtout par l'extension de l'arboriculture en sec et des périmètres irrigués, l'accroissement du cheptel bovin et la baisse relative des effectifs des petits ruminants. Sur le plan de l'arboriculture, les superficies ont été presque multipliées par 3 en passant de 43 000 ha en 1972 à 115.086 ha en 2012. Cette extension a concerné surtout l'olivier et le pistachier en sec et le pommier en irrigué. Sur le plan de l'élevage, la région a connu une baisse de l'effectif des unités femelles ovines qui est passé de 343 650 UF en 1992 à 256 000 UF en 2013 alors que l'effectif des bovins a connu une certaine progression (8 920 UF). La répartition du cheptel ovin et caprin montre que ce sont les délégations du sud du gouvernorat qui détiennent la grande partie de l'effectif. (Hassi Frid, Majel B. Abbès et Fériana). Paradoxalement ces délégations détiennent également la plus grande partie du cheptel bovin conduit généralement en hors-sol, alors qu'elles ne disposent que de peu de périmètres irrigués, donc de cultures fourragères. Il s'agit en réalité à la fois d'une certaine reconversion d'une partie des éleveurs des petits ruminants en éleveurs bovins et d'une certaine spécialisation de ces délégations dans l'activité d'élevage.

Cette mutation profonde du secteur agricole a donné lieu à l'apparition de trois principaux systèmes de production agricole que nous pouvons esquisser comme suit :

- Un système d'agriculture pluviale associant l'arboriculture et l'élevage. Il est principalement localisé au sud du gouvernorat et comprend les 4 délégations de Majel Bel Abbes, Hassi Frid, Feriana et Kasserine Sud.
- Un système d'agriculture pluviale associant l'élevage, les grandes cultures et l'arboriculture au nord du gouvernorat. Il est principalement localisé dans les Délégations de Thala, Hidra, Jedlianne et El Ayoun.
- Le système d'agriculture irriguée (27 800 ha) localisé principalement dans la partie Est (délégations de Sbiba, Foussana et Sbeïtla) et dans la délégation de Kasserine Sud.

Le développement agricole de la région a été entrepris dans le cadre de nombreux projets dont les plus importants sont le Projet de développement de la Tunisie centrale (1979-1989, 25 millions de dollars), le Projet d'irrigation de la Tunisie Centrale touchant les deux gouvernorats de Kasserine et Kairouan (1983-1989, 54 MD), le Projet de développement rural intégré du bassin versant de Haut Mellegue (1989-1999, 25 MD), le PDAI de Kasserine (2001-2005, 44,6 MD), le PDAI du Nord du gouvernorat de Kasserine (2012-2016, 20,2MD) et le PGRN (1997-2004, 25 MD et 2009-2014, 32 MD).

Depuis le septième plan quinquennal (1987-1991), le secteur agricole a bénéficié régulièrement d'une part relativement importante des investissements publics réalisés au niveau de la région variant ainsi entre 33 % et 48 %. Par ailleurs, la composante hydraulique s'est taillée, depuis 2002, la part du lion avec 52 % des crédits inscrits pour l'agriculture et environ 22 % du total de l'investissement public accordé à la région. Quant à l'investissement agricole privé, son développement a été davantage associé aux subventions et encouragements accordés par le CRDA et l'APIA, alors que les banques n'ont joué qu'un rôle très limité sachant qu'elles n'accordent de prêts que pour les gros agriculteurs ayant des garanties. Sur le plan de la répartition spatiale, quatre Délégations ont le plus profité des encouragements de l'Etat (Sbiba, Sbeïtla, Foussana et Kasserine sud) en accaparant environ 80 % des investissements contre 20 % pour les huit autres Délégations.



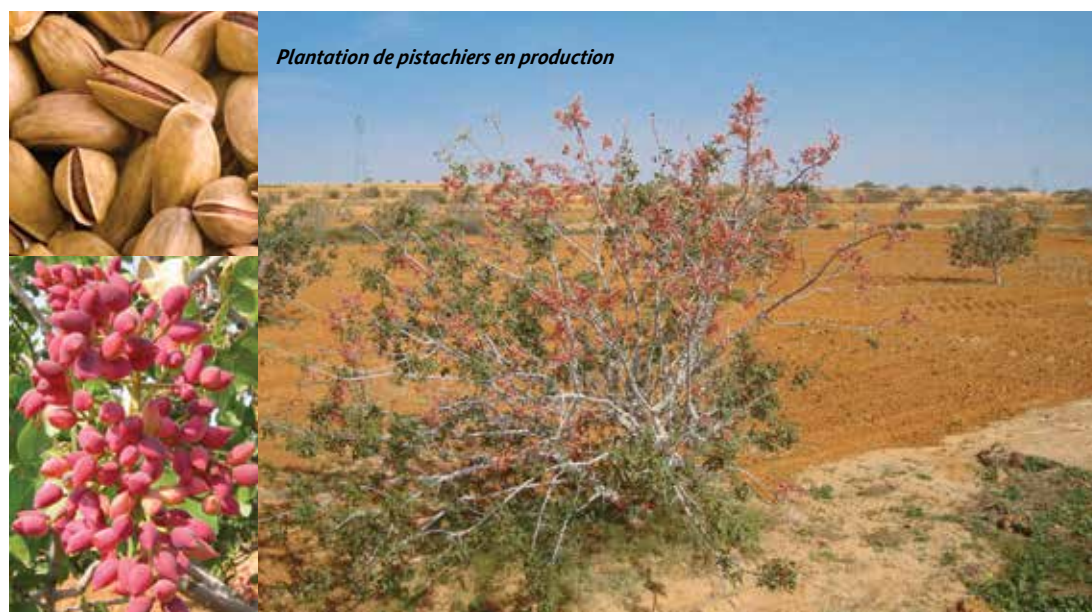
Pour l'année 2012, la loi de finance complémentaire a révisé à la hausse le budget d'équipement du CRDA de la région pour atteindre 73,294 MD, soit presque l'équivalent des crédits accordés auparavant pour tout un plan. Ce montant place la région au premier rang par rapport aux autres gouvernorats du pays. Toutefois, à la fin de 2012 le taux d'engagement des crédits inscrits pour le CRDA est de seulement 37,4 %. Cette faible consommation des crédits est expliquée par le manque d'entrepreneurs, l'absence d'études pour certains projets, mais également par les capacités limitées du CRDA de Kasserine pour gérer un tel budget.

**Tableau 5 : L'évolution du budget du CRDA de Kasserine depuis 2008 (en MD)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Budget	11,494	21,506	22,008	41,739	73,294	39,427	30,8

Source : CRDA de Kasserine 2013.

L'effort consenti au profit du secteur agricole depuis des décennies a permis à la région d'enregistrer des résultats probants sur le plan de la production agricole qui assure environ 5 % de la valeur de la production agricole totale et 4 % de la valeur ajoutée agricole du pays. En outre, en 2010, le gouvernorat de Kasserine, occupait la première place pour la production de la pomme (34,2 %) et de la pistache (26 %), la seconde place pour la production d'abricots (19 %), la troisième place pour la production d'amandes (11,4 %) et la quatrième place pour la production de pêches (6,5 %).



En dépit de ces résultats appréciables enregistrés par l'agriculture, force est de constater que ce secteur demeure fortement handicapé par des contraintes concernant notamment :

**Le foncier** reste dominé par les terres collectives qui couvrent 591 000 ha et dont l'apurement a concerné 93 % avec 51 % réservés aux parcours collectifs. Le domaine des terres privées qui couvre 41 833 ha se caractérise par l'extrême indivision. Dans ces terres, les problèmes ne manquent pas : propriété dans l'indivision, titres de propriété gelés, superficie exploitée non conforme à la superficie immatriculée. Quant aux terres domaniales, elles couvrent 33 490 ha, dont 15 116 ha sont exploités par deux agrocombinats de l'OTD (Oued Darb à Kasserine et El Khadra à Sbeitla) et 2 123 ha sont exploités par trois sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA). Pour les 3 SMVDA, la société Khadra peut être considérée dans un état acceptable, la société Mabrouka a été récupérée par l'État après l'abandon par son locataire et la société Faiza est dans un très mauvais état et une partie des terres a été occupée illégalement par des voisins. Les procédures sont engagées pour récupérer la SMVDA Faiza. En général, les terres domaniales données en location aux SMVDA sont sous exploitées.

Sur le plan des structures foncières, la région se caractérise par le morcellement continu des exploitations agricoles dont le nombre ne cesse d'augmenter comme on peut le constater à travers le tableau suivant :



**Tableau 6 : Évolution de la structure des exploitations agricoles.**

Classes de superficie	1995		2005	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 ha	10 700	39,9	12 297	36,9
De 5 à 10 ha	6 500	23,7	8 835	26,5
De 10 à 20 ha	5 500	19,8	6 574	19,7
De 20 à 50 ha	4 000	14,4	4 530	13,6
De 50 à 100 ha	700	2,5	924	2,8
Plus de 100 ha	200	0,7	190	0,6
<b>Total</b>	<b>27.800</b>	<b>100</b>	<b>33 350</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes structures 1994/1995 et 2004/2005

L'accroissement du nombre d'exploitations agricoles qui est expliqué par le partage des propriétés signifie bien évidemment un accroissement du morcellement des terres, puisque la SAU n'a pas changé.

**Les ressources en eau** sont évaluées à 278,40 Mm<sup>3</sup>/an dont 131 Mm<sup>3</sup> sont des eaux de ruissellement, 52,8 Mm<sup>3</sup> provenant de 31 nappes phréatiques, 87,6 Mm<sup>3</sup> provenant de 29 nappes profondes et 6,9 Mm<sup>3</sup> d'eau non conventionnelle (eaux usées traitées). Huit nappes phréatiques et sept nappes profondes sont surexploitées et leur niveau piézométrique connaît une baisse continue. La surexploitation touche surtout les zones de Sbiba, Foussana et Sbeïtla où plusieurs puits de surface sont asséchés. Les nombreux projets de mobilisation des eaux de ruissellement ont certes joué leur rôle dans la recharge des nappes, mais ils n'ont pas résolu ce problème de surexploitation qui est resté très préoccupant. Aucune nappe phréatique ou profonde n'a été déclarée zone de sauvegarde ou d'interdiction sachant qu'une forte pression est exercée sur le CRDA en vue d'accorder davantage d'autorisations pour les forages privés sous prétexte de ne pas entraver le développement de la région. Les ressources en eau sont affectées également par la pollution à cause des eaux usées déversées dans l'Oued Bouhaya à Feriana et dans l'Oued Htab au niveau de Kasserine sud et Foussana et Oued Sbiba. Le taux de nitrates dans quelques nappes dépasse les moyennes normales. C'est le cas des nappes Chraïa (Sbeïtla) et Elhraïch (Foussana) où les taux dépassent les 45 ppm fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme seuil à ne pas dépasser. En outre, certains Oueds sont menacés par la baisse de leurs apports à cause des barrages réalisés par l'Algérie dont nous citons celui qui est construit sur l'Oued Essafsaf. Sur un autre plan, l'érosion hydrique affecte environ 53 % des 826 000 ha du gouvernorat et seulement 130 000 ha ont été traités par la CES (29,5 %). De même, les réalisations dans ce domaine sont peu entretenues et des lacs collinaires ne sont pas protégés par le reboisement, contre l'envasement.

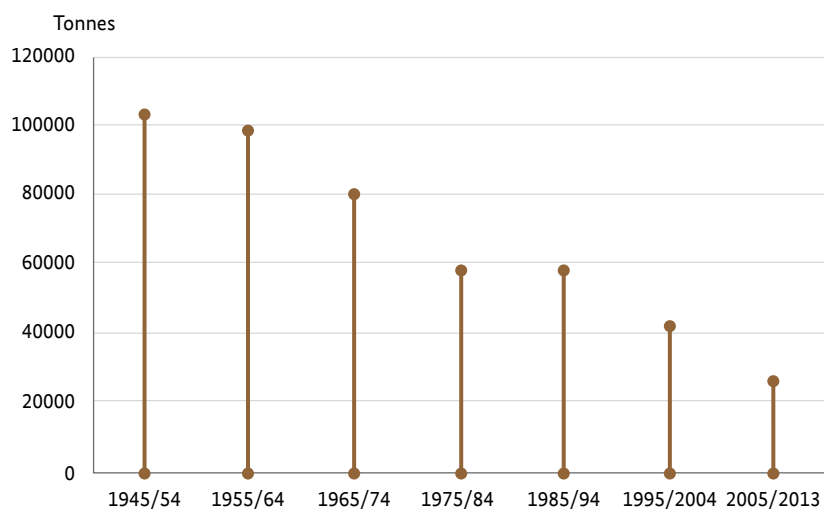
**La nappe alfatière** qui couvre environ 179 200 ha (22 % de la superficie du gouvernorat et 24 % des nappes alfatières du pays) est localisée essentiellement au sud du gouvernorat et produit environ 30 000 T/an. L'alfa



*Touffe d'Alfa en bon état*



**Figure n° 5 :**  
**Production alfatière annuelle moyenne par décennie**



Source : Rapports d'activité de la SNCPA

est valorisée par la SCNPA pour la production de papier, mais également pour l'alimentation du cheptel et pour l'artisanat. Il joue également un rôle important dans la protection des sols contre l'érosion hydrique et la désertification. Toutefois, le défrichement pour l'arboriculture et la céréaliculture et l'arrachage illicite pour l'alimentation du bétail lors des périodes de sécheresse ont fait beaucoup régresser la superficie des nappes alfatières qui perdent, selon le CRDA de la région, en moyenne chaque année 1,3 % de sa superficie. Ainsi, on estime que seulement 7 % de la nappe alfatière (12 000 ha) sont en bon état, 47 % dans un état moyen (85 000 ha) et 46 % sont dégradés. En raison de cette pression continue, la production d'alfa a beaucoup régressé passant ainsi de 93 000 T en 1962 à 42 000 T en 2009. De ce fait, la SNCPA se trouve actuellement en difficulté puisque les quantités qui lui sont livrées sont inférieures au seuil de rentabilité de l'entreprise<sup>9</sup>. Cette régression de la production a aussi un impact négatif sur le revenu des 4200 ménages qui vivent directement ou indirectement de la cueillette d'alfa (environ 350 000 jours de travail par an).

**Le domaine forestier** subit également une très forte pression. En effet, sur les 158 000 ha de forêts (essentiellement du Pin d'Alep), 34 000 ha (21 %) sont dégradés et leur couvert végétal ne cesse de régresser sous l'effet des coupes, du surpâturage, de l'extension des cultures, des incendies et des ravageurs. Par ailleurs,

9 Même si la rentabilité de l'entreprise n'est pas liée uniquement à un approvisionnement suffisant en alfa.



**Dégradation du domaine forestier  
par défrichement et déboisement**



la lutte contre le terrorisme dans les massifs montagneux de la région, notamment à Chammbi et Samama, cause malheureusement beaucoup de dégâts sur la faune et la flore de la région qu'il va falloir plus tard réparer. Le CRDA de la région estime que le domaine forestier du gouvernorat régresse chaque année en moyenne de 0,4 % et que les zones forestières les plus affectées sont dans les environs de Feriana, Kasserine et Sbeitla. Face à l'ampleur de cette régression, l'administration forestière de la région ne dispose pas de moyens humains et matériels appropriés pour assurer la protection et la réhabilitation du patrimoine forestier de la région.



**La culture du pommier** qui constitue une des spécificités de la région couvre 5810 ha (en 2013) dont 5 448 ha pour la production automnale et 362 ha pour la production estivale. L'effectif des pommiers est d'environ 1,9 million d'arbres dont seulement 16 % sont jeunes, 47 % sont productifs et 33 % sont vieux. La plus grande extension de cette culture a eu lieu entre 1985 et 2005 avec un rythme moyen de plantation de 233 ha/an. Son aire géographique est très limitée à Sbiba en premier lieu et à Foussana et Sbeitla en second lieu. Cette culture qui représente environ 5 % de la superficie arboricole de la région est importante par sa part dans la valeur de la production de l'arboriculture (20 %) et dans la valeur de la production agricole (10 %). Les deux principales variétés de pommier cultivées sont pour 60 % la Golden Delicious (tardive, gros fruit jaune doré) et 30 % la Red Delicious (tardive, gros fruit rouge) avec un rendement moyen de 50 à 60 kg par arbre, soit 10 à 12 T/ha contre 14 t/ha au Maroc et 30 T/ha en France pour des plantations âgées entre 10 et 15 ans. La pomme de Sbiba, comme la grenade de Gabes, a été la première espèce à obtenir, en 2009, l'Indication de Provenance (IP)<sup>10</sup> dont l'octroi est lié au respect d'un cahier de charge. Mais malheureusement, seulement 150 agriculteurs ont adhéré à l'IP.

Depuis environ une dizaine d'années, l'extension de la pomme s'est beaucoup ralentie, surtout dans les zones traditionnelles de sa culture, et ce à cause notamment de la surexploitation des nappes. En outre, la culture de la pomme est sérieusement menacée dans la région en raison notamment du vieillissement des arbres, de l'impact du changement climatique et des maladies. Face à cette situation, le CRDA de la région a proposé un programme de sauvegarde d'un coût d'environ 5 MD, mais pour l'instant aucune suite n'a été donnée à ce programme.

**Le cactus**, une autre spécificité du gouvernorat de Kasserine, couvre 82 775 ha (16,5 % du pays) dont 80 % sont de la variété inerme et 17 % conduits en mode biologique. L'extension du cactus a été favorisée par les encouragements de l'État, surtout dans le cadre des programmes de l'OEP. Le cactus protège les sols contre l'érosion et constitue un habitat pour la faune naturelle. La production annuelle en fruits est d'environ 162.500 Tonnes, sans compter les raquettes utilisées pour l'alimentation du cheptel. Les rendements en fruits sont de 5 T/ha pour le cactus épineux et 2,8 T/ha pour le cactus inerme. La valeur de la production avoisine les 20 MD/an. Il assure environ 750 000 jours de travail par an.

Les plantations de cactus sont localisées essentiellement à Thala et surtout à Zelfen (25 000 ha). Ici les plantations sont parfois irriguées ou reçoivent des irrigations d'appoint. La qualité de leurs fruits est très

<sup>10</sup> Arrêté du ministère de L'Agriculture et des ressources hydrauliques du 3 février 2009.

Cet arrêté vise la protection et la valorisation des particularités et des spécificités de ses 2 produits agricoles en leur donnant la possibilité de porter un signe distinctif sous la forme d'une appellation d'origine, ce qui constitue un avantage.



*Le développement de la culture du cactus, une spécificité de la région*



appréciée dans toute la Tunisie. Le cactus constitue un grand potentiel régional dont la valorisation a donné lieu à la création de deux GDA, regroupant 870 agriculteurs, et l'installation d'une unité industrielle de transformation. Toutefois, la culture du cactus reste handicapée par une mauvaise conduite des plantations, dont les rendements sont assez bas (5 T/ha/an contre 20 en Italie), par la perte d'environ 40 % de la production et la très faible valorisation de la production.

## **L'industrie**

Rappelons tout d'abord que l'industrialisation de la région de Kasserine a démarré assez tôt dès l'indépendance du pays avec la création en 1956 de la Société nationale tunisienne de Cellulose (SNTC) pour la fabrication de la cellulose à partir de la plante d'alfa qui couvrait de grandes superficies du gouvernorat de Kasserine et des gouvernorats limitrophes. Cette première unité industrielle a été renforcée en 1968 par la création de la Société Tunisienne de Papier Alfa (STPA) pour la fabrication du papier d'impression et d'écriture. La nouvelle création industrielle est induite par la mise en œuvre du programme des « Perspectives décennales 1962-1971 » qui visait la promotion des pôles régionaux de développement permettant d'impulser une dynamique industrielle par l'effet d'entraînement amont et aval sur l'économie de la région. L'objectif stratégique de cette politique des pôles régionaux est d'assurer une meilleure intégration entre les différentes composantes du territoire national et par conséquent la réduction des disparités régionales.

La création de ce premier noyau public d'industrialisation à Kasserine dans les années 1960 sera progressivement marginalisée en raison de l'adoption dans les années 1970 d'une nouvelle politique nationale d'industrialisation privilégiant davantage l'initiative privée et l'investissement étranger. Cette nouvelle politique d'industrialisation qui s'inscrit en réalité dans le cadre de la stratégie de libéralisation de l'économie nationale et de son insertion accélérée dans l'économie mondiale a donné lieu à la promulgation de nombreux textes de loi visant l'encouragement de l'investissement industriel privé dont notamment :

- La loi 72 38 du 27 avril 1972, qui visait la promotion de la sous-traitance internationale en matière d'industrie, a cherché à apporter une réponse aux problèmes posés par l'emploi et surtout le transfert de technologie. Les avantages accordés par cette loi sont essentiellement d'ordre fiscaux et s'appliquent tant aux entreprises non résidentes qu'aux résidentes.
- La loi 74 74 du 3/08/1974 qui constitue un véritable code des investissements pour les industries manufacturières dont la production est destinée au marché local. Cette loi prévoit des avantages additionnels en fonction de l'implantation de l'unité, du nombre d'emplois créés, du volume de l'exportation réalisé, et enfin du degré d'intégration du produit à fabriquer.

En instituant de fait une concurrence entre les différentes régions du pays, les mesures et programmes liés à cette nouvelle politique industrielle du pays ont favorisé l'installation des nouvelles entreprises plutôt à



proximité des grandes villes du littoral qui disposent d'infrastructures et de marché plus attractifs. De ce fait, le gouvernorat de Kasserine n'a pas beaucoup bénéficié de cette politique industrielle libérale des années 1970 : 2 entreprises uniquement ont été établies entre 1972 et 1981 avec un effectif d'emplois créés avoisinant les 140 emplois. Ce constat ne concerne pas uniquement ce gouvernorat, mais toute la région du centre-ouest où uniquement 12 entreprises au total ont été créées durant cette même période. Ainsi, on peut dire que les années 1970 ont été une décennie de perdue pour la région de Kasserine dont le processus d'industrialisation a connu quasiment un arrêt.

Dans les années 1980, le pays a modifié sensiblement sa politique industrielle en promulguant en 1981 une nouvelle loi (81-56) portant encouragement aux investissements dans l'industrie manufacturière et à la décentralisation au profit notamment des régions les moins industrialisées. Cette nouvelle orientation a eu un impact direct sur la région qui a enregistré au cours du VI plan (1982-1985) un retour de l'investissement public notamment dans les industries des matériaux de construction (unité de ciment blanc de Feriana, briqueterie de Kasserine, unité de chaux et marbrerie de Thala...) : le gouvernorat de Kasserine a bénéficié de 84,7 MD soit 56 % des 150 MD alloués à la région du centre-ouest. C'est d'ailleurs pendant cette période que l'État a procédé à la fusion de la Société nationale tunisienne de Cellulose (SNTC) et de la Société Tunisienne de Papier Alfa (STPA) pour créer en 1980 la Société nationale de cellulose et de papier Alfa (SNCPA). Cette relance de l'investissement public industriel a eu un impact direct sur l'emploi industriel qui a connu un accroissement de 34 % au cours du VI plan, sur la valeur ajoutée industrielle et sur le secteur privé qui a procédé à l'investissement de 3,7 MD pendant la période 1982-1985.

La période d'ajustement structurel (1986-1998) a été marquée par un net ralentissement de l'investissement industriel un peu partout dans le pays y compris dans la région du Centre-ouest et le gouvernorat de Kasserine. En effet, la crise des finances publiques n'a pas épargné l'investissement industriel qui a connu une chute significative. En réalité, la préoccupation des pouvoirs publics était, à l'époque, concentrée sur la mise en place de mesures de sauvegarde industrielles (y compris le programme de mise à niveau des entreprises<sup>11</sup>) qui devaient assurer la préservation du tissu industriel du pays face aux exigences et implications du PAS et de l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne signé en 1995. De ce fait, sur le plan de la décentralisation industrielle les résultats ont été très décevants, notamment sur la période 1990 à 1998 : le FOPRODI ayant pratiquement cessé de fonctionner passant de 100 projets par an à moins de 20 projets par an<sup>12</sup>. Ainsi, on peut dire que le processus d'industrialisation de la région de Kasserine a connu de nouveau une décennie perdue, comme d'ailleurs la majeure partie des régions du pays.

Le processus de création d'entreprises industrielles s'est relativement accéléré dans le Centre-ouest durant la période 1997-2006 étant donné que 116 projets industriels ont pu être créés dont 25 à Kasserine, 25 à Sidi Bouzid et 66 à Kairouan. Il en va de même pour la période 2007-2012 où la région du Centre-ouest a connu une augmentation notable du rythme de création d'entreprises : 138 entreprises créées, dont 42 % à Kasserine (35,5 % des emplois). Cette relance du processus de création d'entreprises industrielles s'est inscrite en réalité dans une nouvelle dynamique, initiée par l'État, visant le déplacement de l'industrie vers l'intérieur du pays à travers l'installation de 10 grands projets dans les 8 Gouvernorats intérieurs appartenant au « Club des Cent », c'est-à-dire comptant plus de 100 entreprises de plus de 10 emplois. Parmi ces grands projets, on peut citer notamment ceux de Yazaki à Gafsa, de Metz à Siliana, de Somitomo à Jendouba, de Krumber à Bêjâ, de Sea Won à Kairouan et de Beneton à Kasserine<sup>13</sup>. L'implantation d'unités de confection sous-traitantes de ce groupe international de textile a permis une certaine diversification des activités industrielles de la région qui sont restées dominées par l'industrie du papier et des matériaux de construction.

En dépit de cette relance et de diversification récentes de l'activité industrielle, on peut dire que le tissu industriel du gouvernorat de Kasserine reste assez modeste et en deçà de potentialités de la région. En effet, en 2011, la région comptait 95 entreprises industrielles employant près de sept mille personnes. Parmi ces entreprises, 20 opèrent dans le domaine des industries alimentaires, 24 dans les matériaux de construction, du carrelage et du verre, en plus de 35 autres dans le secteur du textile qui emploient, au total, 4 770 personnes. Les

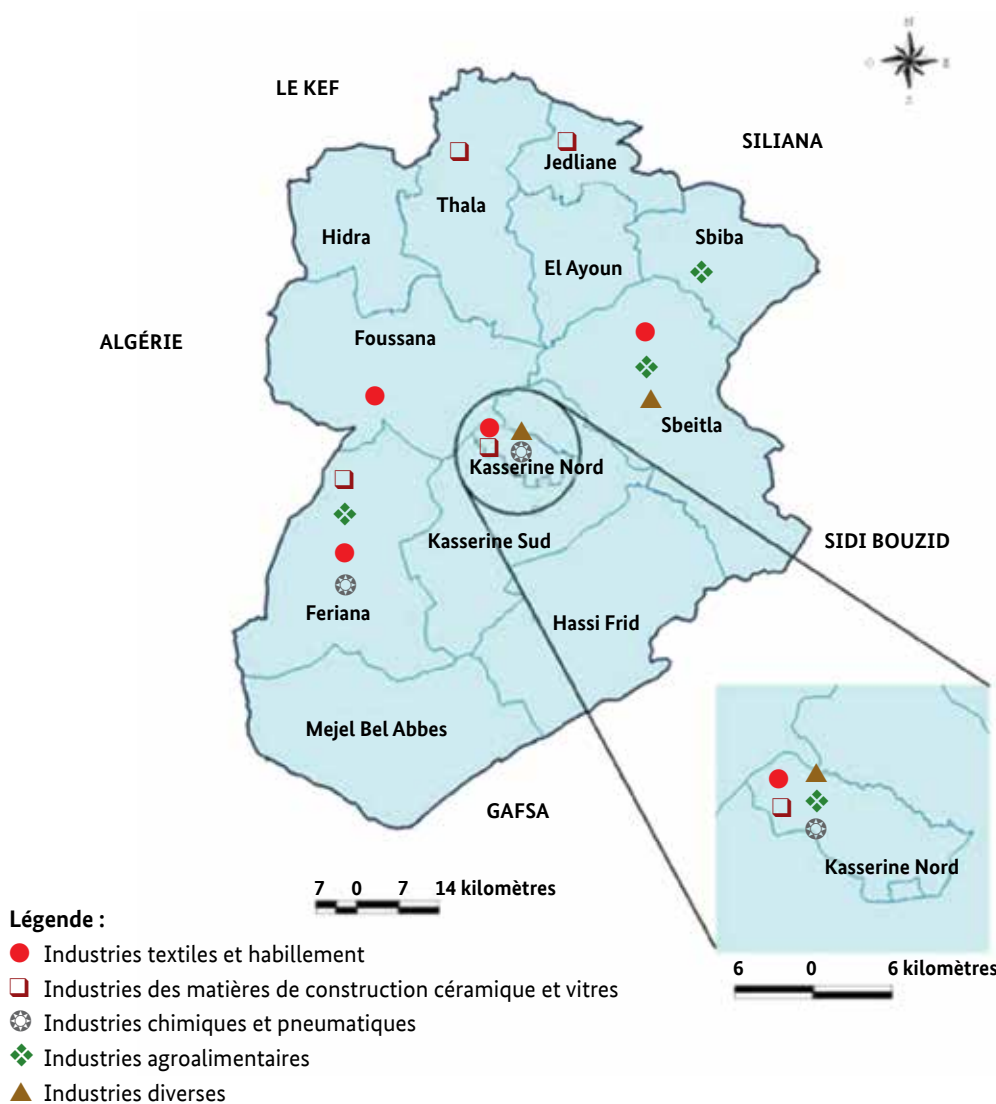
11 Jusqu'à fin 2013, le programme de mise à niveau (PMN) industriel a touché dans la région de Kasserine 44 entreprises avec un investissement total de 188.7 millions de dinars. La majorité des demandes ont émané du secteur textile et habillement.

12 Pour un véritable « Plan Marchal » régions, Bledna, septembre 2013, 24 pages.

13 Idem note 12



**Carte 2 :**  
**Répartition des activités industrielles dans la région de Kasserine**



entreprises totalement exportatrices sont au nombre de 37 unités (38,5 % du tissu industriel) employant 2 792 personnes (45,3 % de l'emploi manufacturier). D'une façon générale, les entreprises industrielles du gouvernorat sont basées sur la main-d'œuvre non qualifiée et ont un taux d'encadrement parmi les taux les plus faibles de l'industrie tunisienne. Les activités de recherche et d'innovation sont également quasi absentes dans ce gouvernorat. À titre d'exemple, aucune entreprise de la région ne figure parmi les 200 entreprises tunisiennes qui ont participé au programme pilote PASRI-GIZ pour la mise en place du système de management de l'innovation, de même aucune entreprise n'a participé au programme national de la recherche et d'innovation ou encore à la prime d'investissement à la recherche et développement. Sur un autre plan, les sociétés de pierres marbrières ne font principalement que l'extraction, les blocs étant acheminés vers le littoral pour transformation. Ces constats montrent les limites du tissu industriel local et le manque de valorisation réelle des produits locaux et par conséquent la faiblesse de l'effet d'entraînement sur l'économie régionale.

Sur le plan de l'infrastructure, la région compte six zones industrielles réparties dans quatre délégations : trois zones à Kasserine, deux zones à Sbeitla et une zone à Fériana offrant dans l'ensemble 426 lots dont seulement 295 sont exploités. La zone industrielle aménagée par l'A.F.I à Kasserine sur la route de Thala est la plus importante. Elle est en cours d'extension par la SCITEK pour une superficie totale de 113 ha. La commercialisation de ses lots s'est étendue sur 12 ans avec un rythme moyen de 8.300 m<sup>2</sup> /an. L'ensemble des zones industrielles de la région est dans un état médiocre (problème d'éclairage public, inexistence d'un réseau d'assainissement, accumulation des déchets, quasi-absence de Groupements de gestion et de maintenance -GMG-, absence d'animation et de cadre de vie approprié...) qui ne facilite pas l'installation des nouvelles



*Installation de l'usine de la SNCPA au centre-ville de Kasserine*



unités industrielles. En outre, les services liés à l'industrie dont notamment les bureaux d'études, de conseil et d'assistance sont sous-représentés dans le gouvernorat ce qui constitue une contrainte pour les entreprises. Devant cette situation, les entreprises font appel à l'assistance technique offerte par les centres techniques industriels ou par les experts privés, et ce généralement à travers les programmes d'encouragement et d'incitation gérés par l'État.

La Société du complexe industriel et technologique de Kasserine (SCITEK) a été créée en décembre 2010 en vue de favoriser la promotion dans la région de projets industriels à forte valeur ajoutée, et ce à travers notamment l'offre de structures d'accueil des entreprises. Toutefois, l'expérience de ce complexe avec les bâtiments industriels a été un échec. En effet, les deux bâtiments industriels construits à Hassi Frid et ayant coûté 800 mille dinars pour une superficie couverte de 1900 m<sup>2</sup> demeurent jusqu'à ce jour vides. Par ailleurs, l'expérience de la SCITEK en matière d'aménagement des zones industrielles s'est heurtée à des difficultés d'ordre notamment foncier, administratif et financier. De ce fait, la SCITEK est aujourd'hui incapable de jouer pleinement son rôle en matière d'appui à la décentralisation de l'industrie et au développement régional.

Symbole d'une politique volontariste d'industrialisation des régions de l'intérieur qui a fait son temps, la Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa (SNCPA) installée à Kasserine depuis plusieurs décennies ne cesse de périliter. Elle employait environ 1 200 personnes il y a dix ans, aujourd'hui elle n'emploie qu'environ 400. Pendant plus d'un demi-siècle d'existence, cette entreprise n'a pas eu véritablement un effet d'entraînement en matière de développement industriel de la région. Les prémices d'une intégration industrielle n'ont jamais pu se manifester pour pouvoir déclencher un processus d'entraînement et une apparition de chaînes relationnelles locales dans le domaine industriel ou au niveau des services liés à cette industrie. À ce propos, la mise en place par l'État en 2006 du Programme d'essaimage auquel a pris part la SNCPA n'a permis la création que deux projets (15 postes d'emplois en tout) à Kasserine ce qui témoigne de l'impact limité de la SNCPA dans le domaine de l'essaimage industriel. En réalité, la réhabilitation de cette entreprise nécessite une restructuration profonde avec des choix stratégiques majeurs qu'il va falloir entreprendre avec des conséquences importantes sur le plan technologique, économique et social.

En définitive, depuis les années 1960 l'industrialisation de la région de Kasserine a connu une histoire mouvementée comprenant une succession de périodes de relance et d'autres de rupture qui sont liées aux choix politiques du pays en matière d'industrialisation et de développement régional. La conséquence de cette histoire industrielle est que la région n'a pas pu construire une base industrielle solide permettant l'extension et la diversification du tissu industriel de la région et par conséquent la création de richesse et d'emplois stables au profit des populations locales.

### **Le tourisme**

Le tourisme demeure une activité relativement marginale dans la région. Pourtant le gouvernorat de Kasserine représenterait le plus gros réservoir de ruines romaines du pays. En effet, à côté des 24 sites ruraux (Henchir Tamouda, Henchir el Begar, Henchir el Khima,...) qui ne sont ni gardés ni signalés sur le réseau routier de la



région, le gouvernorat est connu par ses sites urbains à savoir Sbeitla, Haidra, Feriana, Thala, Sbiba et Kasserine. En outre, en 1943, la région fut le théâtre d'une célèbre bataille pendant la deuxième guerre mondiale entre le maréchal allemand Rommel et les forces alliées. Toutefois, le patrimoine archéologique et historique de la région est sous exploité sur le plan culturel, touristique et économique.

Sur un autre plan, mis à part le site de Sbeitla, les autres sites ne sont pas réellement préservés et connaissent depuis plusieurs années des actions de vandalisme et de vol organisé. À ce propos, des sites majeurs comme ceux d'Ammaedara, de Cillium ou de Thelepte devraient aussi bénéficier d'un programme de protection et de mise en valeur sur le plan éducatif, culturel et touristique.

Le gouvernorat de Kasserine dispose également d'un important patrimoine écologique dont le parc national de Chaâmbi qui s'étale sur 6 723 ha avec un sommet (le plus élevé du pays) culminant à 1 544 m. Le domaine forestier et alfatier qui couvre environ 40 % du territoire de la région est constitué essentiellement de chêne vert, de Pin d'Alep, de genévrier rouge, de genévrier de Phénicie et d'alfa. Avec les ressources thermales et archéologiques, ce patrimoine forestier de la région constitue un important potentiel pour la pratique de nombreuses activités touristiques (écotourisme, chasse, thermalisme, tourisme culturel et scolaire...) qui pour l'instant sont très peu développées dans la région.

Les quelques équipements touristiques tels que les hôtels, les agences de voyages et les restaurants sont concentrés essentiellement dans les délégations de Kasserine nord (2 hôtels), de Sbeitla (2 hôtels) et de Fériana (un hôtel) et sont largement sous-exploités. En effet, en 2010, le taux d'occupation des hôtels était de 23,7 % (contre environ 50 % au niveau national) pour un nombre d'arrivées de 18 615 et un nombre de nuitées de 28 699 soit une durée de séjour moyen de 1,54 nuitée (contre une moyenne nationale de 5,5 nuitées). Ces chiffres traduisent clairement la faiblesse des performances du secteur touristique alors que la région dispose, comme on l'a indiqué plus haut, d'un grand potentiel archéologique et écologique et a connu de surcroît l'implantation des premières unités hôtelières (Celium, Sufeitula) dès les premières décennies d'indépendance du pays. En réalité, l'activité touristique a connu à Kasserine quasiment un abandon de la part des pouvoirs publics dont la politique dans ce domaine a privilégié en premier lieu le tourisme balnéaire au détriment des régions de l'intérieur à l'exception des zones sahariennes.

## L'artisanat

La région de Kasserine est connue par la richesse de ses activités artisanales telles que le tapis traditionnel, le margoum, les nattes en alfa (Hassir), la fabrication de tentes (Flij), et la confection d'habits traditionnels... Le nombre d'artisans est estimé à 5 500 artisans dont les ateliers se concentrent essentiellement à Sbeitla, Kasserine, Telept, Sbiba et Jedliene. Toutefois, le secteur de l'artisanat, dans le Gouvernorat de Kasserine, souffre de quelques difficultés telles que :

- l'approvisionnement en matière première en quantité et en qualité avec des prix compétitifs;
- les techniques de préparation de l'alfa pour la fabrication des produits artisanaux n'ont pas beaucoup évolué ce qui ne permet pas de rentabiliser la production artisanale issue de cette matière première;
- l'accès au marché est difficile en raison de l'absence de filières et d'espaces de commercialisation permettant de faire connaître les produits de la région,
- la faiblesse de l'activité touristique et des clients potentiels du secteur de l'artisanat.

## L'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur du Gouvernorat de Kasserine font partie de l'université de Kairouan qui depuis sa création en 2004 n'a pas connu un développement important (2 facultés, 9 instituts supérieurs et 14 000 étudiants en 20 013) alors qu'elle couvre les trois gouvernorats du centre-ouest (Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid). Dans le gouvernorat de Kasserine, on recense quatre établissements publics créés entre 2004 et 2012 et aucun établissement privé, il s'agit de :

- l'Institut Supérieur des Études Technologiques (ISET, créé en 2004);
- l'Institut Supérieur des Arts et Métiers (ISAM, créé en 2006);
- l'Institut Supérieur des études Appliquées en Humanités de Sbeitla (ISAH, créé en 2007)
- l'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de la Technologie (ISSAT, créé en 2012).



Au cours de l'année universitaire 2012-2013, ces quatre établissements ont accueilli 1 833 étudiants (57 % des filles) dont 45 % étaient inscrits à l'ISET. La capacité d'accueil des établissements de la région dépasse souvent le nombre des étudiants qui les fréquentent ce qui traduit le manque d'attractivité de ces établissements. Les raisons de cette désaffection des étudiants sont multiples et peuvent être synthétisées comme suit :

- les deux principales villes universitaires de la région (Kasserine et Sbeitla) n'offrent pas réellement des conditions d'une vie universitaire attractive à la fois pour les étudiants et pour les enseignants.
- Les établissements universitaires de la région ont été créés récemment dans le cadre de la politique dite de décentralisation avec des filières d'enseignement qui révèlent davantage des choix à l'échelle nationale et ne sont pas nécessairement corrélées avec les spécificités économiques régionales.
- La faiblesse des équipements pédagogiques et des moyens logistiques pour l'accueil des étudiants au niveau des établissements : mauvaises conditions d'hébergement et de restauration des étudiants, mauvaise accessibilité en raison de l'insuffisance du transport public, insécurité à cause de l'insuffisance du gardiennage....
- Le personnel enseignant actuellement en exercice dans la région est composé essentiellement de collège B (assistants et maîtres assistants) et de vacataires dont la majorité ne réside pas dans la région ce qui se traduit par un taux d'encadrement excessivement faible. De même, le personnel administratif qui semble assez étoffé pour certains établissements<sup>14</sup> ne dispose pas des qualifications requises.
- La faible employabilité des diplômés des établissements de la région en particulier pour l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kasserine dont les diplômés bénéficient d'un taux d'insertion dans le marché de l'emploi très faible, estimé à 20 % essentiellement dans les bureaux d'étude.

### La formation professionnelle

La formation professionnelle telle que pratiquée dans la région de Kasserine est de deux types :

- Une formation initiale de 6 mois à 2 ans réalisée en fonction de la stratégie nationale et des besoins de la région
- Une formation à la carte réalisée en fonction des besoins spécifiques des entreprises (très peu demandée à Kasserine).

La région de Kasserine dispose de 28 centres de formation professionnelle, dont 7 publics et 21 privés, localisés dans cinq délégations. Les cinq centres publics disposent de 75 % de la capacité d'accueil des apprenants. En 2012, le secteur a formé 2 962 personnes et a délivré 1 427 diplômes. On note en général la faible capacité du système régional de formation par égard à la gravité du chômage dans la région et à l'intensité des besoins en formation et reconversion de chômeurs majoritairement primo- demandeurs d'emploi et sans qualification professionnelle. En réalité, les services de l'emploi et de la formation ne couvrent en réalité que le 1/3 des demandes.

En somme, le secteur de la formation professionnelle dans la région connaît plusieurs faiblesses qui ont été signalées par de nombreux acteurs concernés. Parmi ces faiblesses, on peut citer :

- Le décalage entre les formations assurées par les centres de formation professionnelle et les qualifications requises par les entreprises de la région. Ceci est lié entre autres à la vétusté des équipements et le gap technologique avéré au niveau de certains centres de formation qui par ailleurs ne disposent pas toujours d'un nombre suffisant de formateurs qualifiés et ont tendance parfois à dupliquer les mêmes spécialités (la confection à Sbeitla, Thala et Kasserine équipement sanitaire et thermique à Sbeitla et Kasserine, etc.).
- La défaillance de la formation en alternance en raison de l'absence d'un cadre contractuel approprié et le manque d'engagement de la part des entreprises sachant que la région ne dispose pas, comme on l'a vu plus haut, de grandes entreprises industrielles qui soient capables d'accueillir les stagiaires ;
- La faiblesse de l'affluence des jeunes et le taux d'abandon élevé par désintérêt et par manque de motivation des apprenants sachant que dans une économie régionale fortement dominée par le secteur informel l'acquisition d'une formation professionnelle diplômante et normée n'est pas nécessairement un gage d'employabilité ;

<sup>14</sup> Grâce notamment aux recrutements dans le cadre de l'amnistie générale.



- L'absence d'un mécanisme de suivi des apprenants des centres de formation en vue de mesurer leurs taux d'insertion et la capacité d'adaptation du système de formation par rapport à la demande ;
- le déficit d'une gouvernance régionale du secteur de la formation professionnelle impliquant les véritables acteurs directement concernés, et ce dans le cadre d'un processus de décentralisation permettant l'établissement de relations contractuelles entre toutes les parties prenantes concernées par la formation professionnelle au niveau de la région.

### **La recherche –développement (R&D)**

Il n'existe aucune structure de recherche dans le gouvernorat de Kasserine que ce soit à l'intérieur ou en dehors des établissements universitaires contrairement à d'autres villes comparables. Les quelques enseignants-chercheurs qui s'accrochent encore font de la recherche diplômante en vue d'une promotion professionnelle dans des structures implantées à Tunis et parfois à Sfax. Les quatre établissements de la région ne contiennent aucune structure de recherche, ni laboratoire ni unité de recherche. Le principal obstacle est d'ordre institutionnel, à savoir les conditions difficiles pour les universités de l'intérieur de satisfaire les critères de création de ces structures selon le décret de 2009. La plus grande difficulté est l'absence d'enseignants-chercheurs du collège A (maître de conférences et professeurs) dans toute la région.

### **L'aménagement du territoire et l'infrastructure**

Rappelons tout d'abord que la situation de l'aménagement du territoire dans le gouvernorat de Kasserine est le résultat d'une politique nationale d'aménagement du territoire dont les objectifs et les orientations ont évolué avec le temps en fonction des choix macroéconomiques du pays. À ce propos, le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) de 1985 avait pour objectif de réduire le déséquilibre entre le littoral et l'intérieur du pays hérité de l'époque précédente. Dans la région de Kasserine, les choix du SNAT ont favorisé le renforcement des équipements sociaux dans les zones rurales et la promotion administrative des petites villes. Mais l'exode rural des campagnes vers les petites villes, sans base économique, portait déjà les germes du processus de migration massive vers les régions du littoral.

Par la suite, le Schéma directeur d'aménagement du territoire national (SDATN) de 2007 a constitué dès sa première mouture en 1997 une rupture importante par rapport au SNAT de 1985, et ce, en optant pour une adaptation de l'aménagement du territoire national aux impératifs d'une plus grande insertion dans la mondialisation. De ce fait, les principes d'efficacité économique ont été privilégiés conduisant ainsi à une métropolisation et une littoralisation excessive de l'activité économique et sociale : 2/3 de la population, 87 % des activités industrielles et 90 % des activités touristiques sont concentrés sur 1/3 de la superficie nationale. Ainsi, loin de contribuer à la cohésion territoriale, le SDATN a renforcé le déséquilibre régional et les écarts de développement entre une Tunisie littorale active et une Tunisie intérieure à dominante rurale (dont le gouvernorat de Kasserine) qui cumule les handicaps, avec un important déficit d'activités économiques, un faible niveau d'équipement et une faible ouverture sur l'international.

Le gouvernorat de Kasserine est caractérisé par un faible niveau d'urbanisation et une forte dispersion du peuplement rural : en 2012 la population urbaine représente environ 40 % de la population totale de la région contre une moyenne nationale d'environ 66 %. Le réseau urbain est composé de la ville de Kasserine, chef-lieu du gouvernorat de taille moyenne, en passe de rejoindre le groupe des grandes villes du pays. Sa population a augmenté à un rythme soutenu jusqu'à 1994 avant d'accuser un changement considérable en s'alignant au rythme de croissance de la population urbaine du pays.

Le deuxième niveau de l'armature est formé des trois petites villes :

- Feriana, deuxième du classement par taille, compte un peu moins de 30 mille habitants ;
- Sbeitla, troisième du classement, compte près de 23 mille habitants
- Thala au quatrième rang, peine à retenir sa population. Elle est entrée depuis la décennie (1994-2004) dans une phase de dépeuplement qui s'est aggravée.

Le troisième niveau de l'armature est formé par six très petites villes présentant des dynamiques de croissance contrastées :



- Sbiba, Majel Bel Abbas et Telept maintiennent une dynamique démographique soutenue, nettement élevée par rapport à la moyenne dans la région ;
- Foussana connaît le début d'une phase d'essoufflement ;
- Hidra et Djedeliane constituent avec Thala le maillon le plus fragilisé de l'armature urbaine régionale.

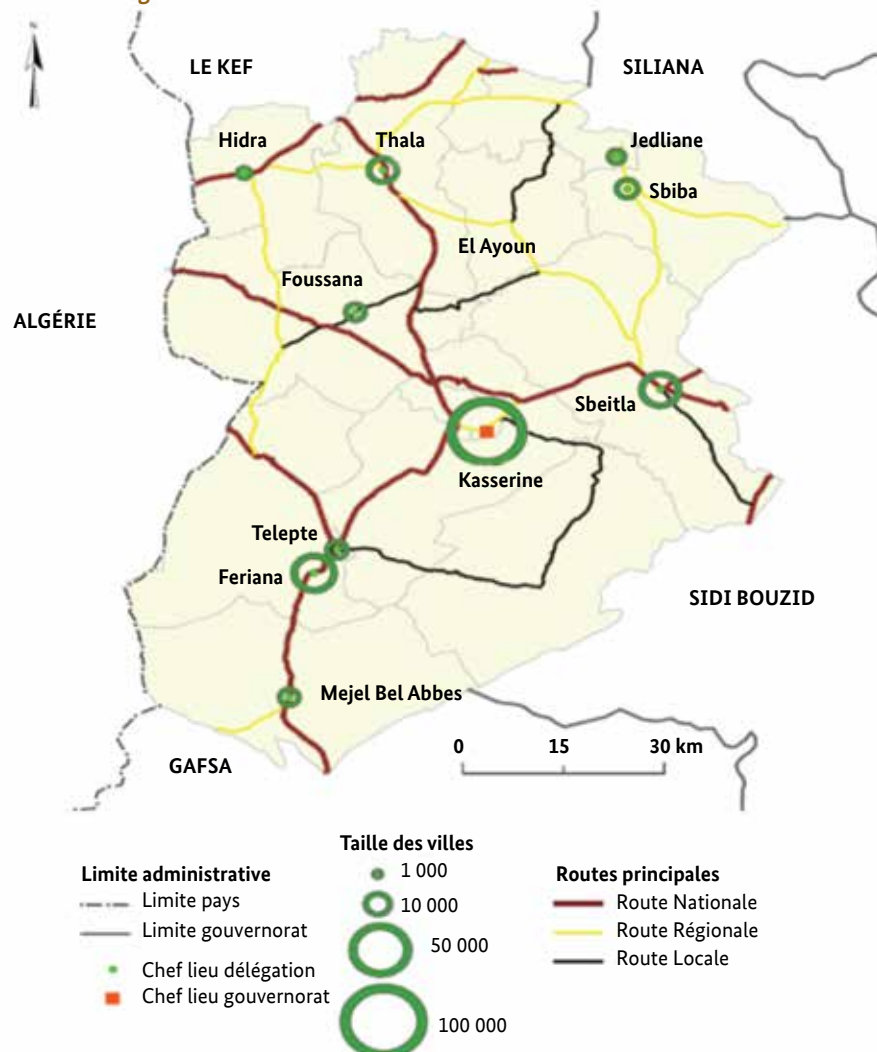
La dynamique démographique des villes les plus importantes de la région (notamment Kasserine) n'est pas engendrée par un dynamisme économique. Au contraire, il s'agit d'un gonflement des effectifs de population dans un contexte de marginalisation économique, impliquant le développement de l'habitat anarchique et des activités informelles contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de vie.

La région de Kasserine compte dix centres ruraux, dont deux chefs-lieux de délégation (Ayoun et Hessi Frid). Ces centres se caractérisent par leur taille très modeste et par leur faible niveau d'équipement en services et en infrastructure de base pour assurer le rôle de support de proximité pour la population et les activités économiques. En outre, les conditions d'habitat dans les zones rurales sont peu satisfaisantes ; ce qui menace les campagnes de désertification et les villes d'accueil de paupérisation. À ce propos, les deux chefs-lieux de délégations d'Ayoun et Hessi Frid sont sous-équipés par rapport à leur statut administratif et à la taille de leurs délégations respectives. En outre, elles ne sont pas dotées du statut communal et restent enclavées ; en cul-de-sac, elles ne sont desservies que par des routes locales.

Les disparités en matière de qualité de vie entre le milieu urbain et le milieu rural sont importantes et poussent les ruraux vers les villes, accélérant ainsi l'exode. La croissance démographique de la ville de Kasserine résulte pour l'essentiel de la détérioration des conditions de vie dans le milieu rural.

Carte 3 :

#### Armature urbaine du gouvernorat de Kasserine





L'infrastructure routière qui constitue un facteur de diffusion du développement, d'attraction des activités économiques et d'implantation des équipements est globalement insuffisamment développée, notamment dans les zones périphériques de la région. Les écarts d'équipement en routes entre les délégations sont encore importants; le centre de la région étant mieux équipé que le reste du territoire régional.

Le taux de branchement des ménages ruraux aux réseaux d'eau potable est de 27,1 % dans la région, contre 56 % au niveau national; ce qui révèle un retard important, des conditions d'accès plus difficiles et des coûts sociaux plus élevés. Les ménages non reliés aux réseaux publics d'eau potable s'approvisionnent à partir des points d'eau publics situés à une distance pouvant atteindre 3 000 m.

En somme, la problématique de l'aménagement du territoire et de l'équipement de la région de Kasserine est déclinée selon deux échelles territoriales différentes : i) l'échelle nationale pour montrer la place de la région dans l'aménagement du territoire national et ii) l'échelle régionale pour montrer le niveau d'intégration et de cohérence entre les différentes unités spatiales de la région.

- **Par rapport à l'échelle nationale.** La part des routes classées atteint 17 % au niveau de la région de Kasserine, contre une moyenne nationale au-dessus de 30 %; mis à part la délégation de Kasserine nord qui bénéficie d'une bonne accessibilité, toutes les autres délégations souffrent d'une faible accessibilité par le réseau des routes classées. La région est située à une distance moyenne de 217 km par rapport aux principaux pôles d'échanges contre une moyenne nationale de 97 km. La situation des délégations de la région de Kasserine par rapport à Sfax et Sousse, les grands pôles urbains le plus proches, montre qu'elles se trouvent toutes à une distance supérieure à 160 km. Ainsi, la région se trouve à l'écart des principaux nœuds et axes de transports (autoroutes, ports, aéroports et axes ferroviaires). Les échanges qu'elle développe avec ces pôles sont assez faibles. De ce fait, la distance et la qualité des infrastructures de transport ne favorisent pas la diffusion du développement économique dans cette région enclavée. Par ailleurs, bien que la région occupe une position charnière des échanges avec l'Algérie à travers le poste frontalier de Bouchebka, l'un des deux principaux points de passage entre les deux pays, et le poste de Hidra, les flux de marchandises et de passagers sont encore assez faibles par rapport au potentiel du marché algérien.
- **Par rapport à l'échelle de la région de Kasserine.** La faible couverture du territoire par les infrastructures de transport ne favorise pas l'intégration de ses différents espaces. Le réseau de routes régionales joue un rôle marginal dans les communications entre les villes du gouvernorat et les villes des régions limitrophes. Le réseau existant, même s'il renforce la position de Kasserine au croisement des routes nationales traversant la région, constitue un handicap au développement des relations entre les villes. Les routes nationales sont les seules qui assurent des liaisons importantes qui convergent vers Kasserine. De vastes territoires ruraux restent enclavés, notamment dans les zones rurales périphériques souffrant de l'absence de centres locaux d'encadrement de la population et de l'économie rurale. Dans un contexte très défavorable à la diffusion du développement dans la région, Kasserine n'a d'autres alternatives que de repenser son aménagement du territoire et de développer son infrastructure de base dans le but d'assurer une meilleure intégration régionale et de tirer profit convenablement de son environnement national et international.

## L'environnement

La région de Kasserine est riche en patrimoines écologique et archéologique qui constituent un important atout pour le développement de la région, mais qui est sérieusement menacé par divers processus de dégradation.

**En matière de ressources naturelles,** le gouvernorat connaît une pression et une dégradation continue qui touchent en premier lieu la nappe alfatière, dont la superficie connaît une régression annuelle de l'ordre 1,3 %, et le domaine forestier notamment au niveau du parc national de Chaambi qui malgré son classement comme réserve naturelle de la biosphère, a subi d'importants dégâts. Les ressources en eaux, constituées essentiellement des eaux de ruissellement et des nappes phréatiques et profondes sont menacées par la surexploitation et la pollution y compris celle induite par les industries de la région dont la SNCPA.

**En matière de déchets,** le gouvernorat est dépourvu de toute infrastructure de traitement. De ce fait, les déchets collectés sont acheminés vers des terrains vagues à l'intérieur et aux alentours des zones urbaines ainsi que vers des décharges sauvages. Les oueds de la région servent souvent de dépôts des déchets, tel que oued Bouhaya,



Ain Elkiss à Feriana et oued Elhattab à Foussana. La contamination des nappes phréatiques par infiltration des rejets de décharges anarchiques constitue une préoccupation majeure. Cette situation ne favorise pas pour le moment le tri des déchets ni la récupération systématique des matières valorisables. En outre, elle représente une grande menace sanitaire pour les récupérateurs informels et leurs familles ainsi que pour les populations avoisinantes, essentiellement à cause des déchets médicaux qui sont mélangés aux autres ordures ménagères.

Ces décharges constituent des sources de nuisance au milieu naturel, à la santé humaine et à la qualité de vie par le dégagement d'odeurs nauséabondes, la prolifération de mouches et de rats, la dispersion des déchets en plastique, ainsi que le dégagement de fumées engendrées par l'incinération anarchique des déchets.

L'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED) projette la construction d'une décharge contrôlée régionale desservant toutes les communes de la région dont le démarrage de réalisation est prévu pour fin 2015. Toutefois, la gestion des déchets des zones rurales n'est pas prise en considération dans cette planification régionale. En outre, mis à part ce projet de mise en décharge, aucune autre installation/technologie n'est prévue pour la région de Kasserine alors que les déchets constituent un potentiel important en matière de valorisation et de recyclage.

**En matière d'assainissement**, seules les villes de Kasserine et Sbeitla disposent de stations d'épuration des eaux usées et sont déjà prises en charge par l'ONAS. Le volume d'eau épurée est d'environ 2,75 millions de m<sup>3</sup> en 2009 qui est utilisé, à raison de 30 %, pour l'irrigation d'une superficie couvrant 131 ha occupés par des cultures fourragères, des oliviers et des amandiers. Mis à part le traitement des eaux usées par l'ONAS, les villes de Kasserine et Sbeitla souffrent de l'évacuation des eaux pluviales qui envahissent certains quartiers même à l'occasion de légères précipitations.

Les autres communes de Thala, Feriana, Sbiba, Thélépte, Majel bel Abbès, Jedliane et Foussana disposent de réseaux d'assainissement municipal qui ne relève pas de l'ONAS et sont généralement en mauvais état. Ces réseaux qui déversent les effluents dans les oueds sans traitement sont souvent sous dimensionnés en raison d'une extension urbaine non contrôlée. Ceci étant dit, il convient de signaler que les deux villes de Thala et Fériana viennent d'être prises en charge par l'ONAS pour la création de deux stations de traitement des eaux usées.

Dans les zones rurales, l'évacuation des eaux usées se fait en général dans les puits perdus, qui ne sont pas toujours étanches entraînant ainsi une pollution des nappes phréatiques. Les puits perdus sont parfois vidés à travers des citernes tractées (service privé) dont le contenu est par la suite rejeté dans la nature (cours d'eau, champs, etc.) ce qui contribue également à la dégradation de l'environnement.

**En matière d'exploitation des carrières**, on compte actuellement, plus que 80 carrières autorisées, principalement dans les régions de Feriana, Thala et Foussana qui exploitent les richesses minérales de la région (pierre marbrière, sable, argile, calcaire, carbonate de calcium, gypse). Ces carrières ont un impact négatif sur l'environnement en raison du non-respect des procédures et du cahier des prescriptions techniques (plusieurs dépassements sont constatés) et d'un manque de contrôle rigoureux de la part des agents de l'ANPE et du





ministère de l'Équipement, notamment depuis 2011. En outre, plusieurs carrières sont exploitées illégalement sans aucune autorisation de la part des services techniques concernés ce qui génère de graves nuisances environnementales. Sur un autre plan, les carrières à ciel ouvert qui modifient sensiblement le paysage de la région, en découpant des collines et en créant des trous profonds en plaine, sont souvent abandonnées en fin de vie sans réhabilitation.

De son côté l'industrie de transformation des matières de carrière engendre également des pollutions importantes dans la région. À ce propos, la délégation de Thala qui compte 13 entreprises de l'industrie des matériaux de construction est fortement touchée par cette pollution industrielle dont l'usine de chaux (installée en plein centre-ville) est une des principales sources. De ce fait, les dégâts environnementaux sont très visibles que ce soit la pollution atmosphérique, les déchets solides et liquides, mais aussi la détérioration du cadre de vie dans la ville.

La Société nationale de cellulose et de papier alfa (SNCPA) consomme en moyenne 12 mille m<sup>3</sup>/J débouchant sur une décharge moyenne de 10 000 m<sup>3</sup> d'effluents qui sont déversés sans aucun traitement, dans un cours d'eau voisin l'oued Andlou, via un caniveau de drainage collecteur. Ces rejets contiennent des matières chlorées toxiques et des particules de fibres fines de papier, leur donnant la couleur blanchâtre.

Plusieurs études et expertises ont été effectuées autour des problèmes environnementaux issus de la SNCPA et ont confirmé la pollution par le mercure, même après l'abandon de l'unité d'électrolyse à mercure, et ce par :

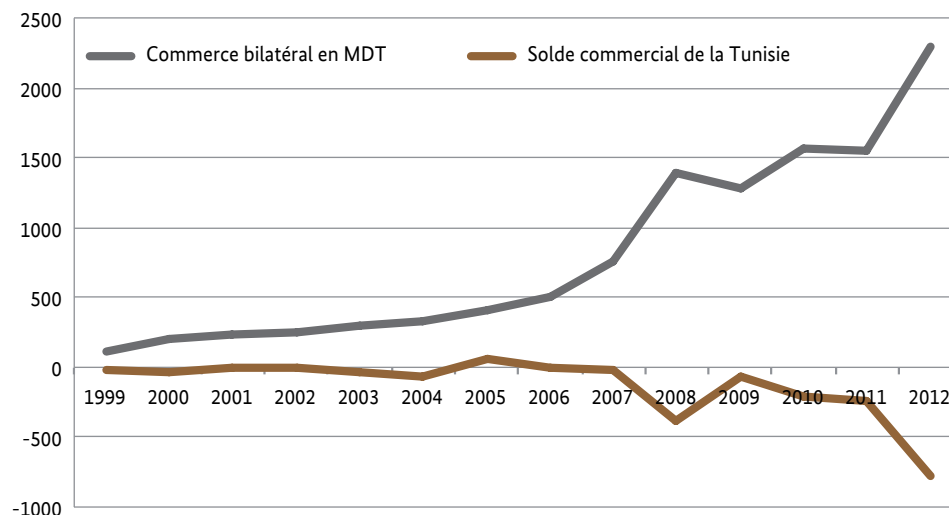
- la contamination par le mercure de la nappe d'El Arich à l'Est et au Nord-Ouest de l'Oued Andlou.
- la contamination par le mercure des équipements d'électrolyse abandonnés, du sol et des eaux souterraines au-dessous de ces équipements.

Actuellement un projet de dépollution et de réhabilitation du site de la SNCPA est en cours d'étude, le site de l'unité d'électrolyse à mercure étant fermé et l'accès y est interdit. Ceci étant la pollution des eaux continue par le déversement d'importantes quantités d'eaux usées non traitées dans l'oued Andlou. Ces rejets contiennent des matières chlorées toxiques et des particules de fibres fines de papier, leur donnant la couleur blanchâtre. Ces eaux sont pompées d'une manière non contrôlée par les agriculteurs de l'oued Htab et utilisées dans l'irrigation. L'utilisation de ces eaux polluées a engendré le développement des couches de fibre d'alfa sur les parcelles irriguées.

## Le partenariat tuniso-algérien

Depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962, ce partenariat a donné lieu à 170 accords et traités d'ordre économique, social, politique et culturel, signés par les deux pays, mais qui n'ont pas connu une grande concrétisation.

**Figure n° 6 :**  
**Evolution de la balance commerciale entre la Tunisie et l'Algérie**





Sur le plan commercial, les relations entre la Tunisie et l'Algérie sont régies par la convention de 1981, suivie par un protocole d'accord additionnel signé en 1991, prévoyant l'exonération des droits de douane, pour tous les produits originaires de l'un des deux pays. La période 1999-2012 a connu d'intenses échanges avec un taux de croissance annuel moyen de 28,8 % et un volume des échanges passé de 113 à 2 292 MD. En 2012, la Tunisie est le deuxième client de l'Algérie dans le monde arabe et également son deuxième fournisseur. L'Algérie est le premier pays partenaire économique de la Tunisie à l'échelle africaine. Le solde commercial de la Tunisie s'est largement creusé à partir de 2008 en raison de la forte hausse du prix des hydrocarbures.

Malgré cette évolution positive, les échanges entre les deux pays demeurent relativement très faibles. Les importations de l'Algérie en provenance de la Tunisie représentent à peine 1 % de l'ensemble de ses importations. Quant aux exportations tunisiennes vers ce pays, elles tournent autour de 1,3 % des exportations tunisiennes. En matière d'investissement, la part de l'Algérie dans les flux des IDE dans les industries manufacturières en Tunisie, sur la période 2006-2012, est de 6,9 % de l'ensemble des pays arabes et de 0,3 % des IDE des pays européens. Le secteur privé tunisien exploite, en 2010, une soixantaine de projets conjoints sur le marché algérien, alors que les entreprises algériennes présentes sur le marché tunisien sont nettement moins nombreuses (17). L'investissement algérien en Tunisie dans l'agriculture et le tourisme est pratiquement nul. Toutefois, le nombre de touristes algériens a atteint en 2012 quelque 900 mille visiteurs, en majorité par voie terrestre.

Le poste frontalier de Bouchebka à Feriana, qui est un poste de passage de personnes, de marchandises, de voitures et de camions de tout genre, enregistre un trafic faible comparativement à d'autres postes frontaliers. Les flux de passagers, les sorties comme les entrées durant 2012 et 2013 sont inférieures à 600 personnes par jour, toutes nationalités confondues, alors qu'en avril 2013, le poste frontalier de Ras Jdir à Ben Gardane a enregistré 8 500 passagers par jour (5 468 entrées et 3 045 sorties).

Le poste de Bouchebka enregistre un solde commercial largement positif passant de 131 MD en 2012 à 304 MD en 2013 avec des exportations égales à 18 fois les importations algériennes en 2012 et 63 fois en 2013. Malgré ces performances, les flux de marchandises restent faibles. La moyenne mensuelle des exportations est passée de 13 MD en 2012 à 28 MD en 2013, alors que les importations n'ont pas dépassé un MD.

De fait, la seule activité en expansion entre les deux pays est celle de la contrebande qui permet à une population, gravement affectée par un chômage de masse (26,2 % en 2012), des gains rapides et parfois substantiels et qui fait vivre des milliers de familles, mais génèrent en même temps des effets négatifs sur l'économie nationale et sur la sécurité de la région et du pays. À ce propos, le trafic de carburant qui est un phénomène assez ancien dans la région est en train de s'amplifier et de devenir depuis environ une décennie le produit le plus prisé<sup>15</sup> et le plus lucratif. Dans ce domaine, on estime la quantité de carburants qui passe frauduleusement par le poste frontalier de Bouchebka, uniquement, à environ 34 mille litres par jour.

À propos des acteurs de la contrebande, les investigations entreprises dans la région nous permettent de les classer en deux catégories :

- La première catégorie réunit une quinzaine de gros contrebandiers avec un capital moyen par personne qui varie entre 1,5 à 5 millions de dinars. Possédant chacun 10 à 25 voitures, ils sont localisés principalement à Feriana, Thala, Kasserine Nord et Sbeïtla et sont généralement impliqués dans le trafic des cigarettes, des boissons alcooliques de luxe, des produits électroménagers et des produits high-tech.
- La seconde catégorie regroupe environ 800 personnes dont le capital varie entre 2 et 4 mille dinars par personne. Localisés dans tout le gouvernorat, ces contrebandiers possèdent en moyenne 1 à 2 véhicules et sont impliqués dans le trafic du fer, du ciment, des carburants, des boissons gazeuses, des produits cosmétiques et des produits alimentaires.

Le trafic illicite des marchandises lié à la contrebande est très lucratif, même s'il n'est pas exempt de risques étroitement liés à la nature de la marchandise, à la difficulté de traverser les frontières et aux dispositifs permettant de la combattre.

15 Au cours du mois de décembre 2013, le prix du litre d'essence super en Algérie est de 23 dinars Algériens, soit au taux de change officiel l'équivalent de 0,481 dinar Tunisien (et seulement 0,320 dinar Tunisien au taux de change parallèle), alors qu'en Tunisie, le prix du litre à la pompe était de 1,57 dinar Tunisien.



Avec le temps la pratique de la contrebande est devenue presque une « culture », notamment chez les jeunes dont certains sont davantage attirés par le gain facile que par la valeur travail. En outre, des marchandises illicites comme l'alcool, les drogues et le tabac contribuent à accentuer des problèmes sociaux et de santé résultant de l'abus de ces substances nocives. Sur le plan macro-économique, la contrebande des produits alimentaires favorise l'inflation, parfois la pénurie et cause un gaspillage des finances publiques (produits subventionnés). Enfin, la contrebande contribue à l'aggravation de la situation sécuritaire du pays à cause de la connivence entre les groupes terroristes et certains professionnels de la contrebande.

En définitive, la région de Kasserine bien qu'elle partage 220 kms de frontière avec l'Algérie, pays très riche en hydrocarbures et grand marché de biens de consommation, n'a pas su réellement tirer profit de ce voisinage et même les tentatives de partenariat en matière d'industrialisation n'ont pas donné des résultats probants. En outre, l'accumulation d'importantes fortunes grâce à la contrebande n'a pas eu un impact significatif sur l'investissement privé dans les secteurs productifs et par conséquent sur la création d'une dynamique de développement économique régional durable. Ce dernier constat qui concerne en réalité d'autres régions frontalières du pays traduit d'une part l'inefficacité de la coopération économique entre les pays de la région, notamment en ce qui concerne la coopération décentralisée entre les régions frontalières, et d'autre part le développement, au niveau des régions frontalières, d'une culture et des traditions rentières basées sur la contrebande et le gain facile.



## 4. Problématique du développement du gouvernorat

Le diagnostic territorial et sectoriel a permis d'identifier la problématique du développement de la région de Kasserine qui a été validée conjointement par de nombreux participants au processus PREDD. Les éléments de cette problématique peuvent être synthétisés comme suite :

**Le gouvernorat de Kasserine est assez vaste (8 260 km<sup>2</sup>) avec une population dispersée et à dominante rurale (60 %).** Ce gouvernorat qui présente des distorsions importantes entre ses différentes localités se caractérise par la faiblesse de son tissu urbain et l'inexistence d'une métropole régionale capable de structurer réellement l'ensemble du territoire alors que la région a connu par le passé l'existence d'importantes cités antiques (Cillium, Thélepte, Sufetula...). En outre, la région de Kasserine est restée relativement enclavée et assez éloignée des grandes métropoles et principaux pôles économiques du pays.

**La région de Kasserine ne semble pas avoir été très lésée en matière d'allocation régionale des ressources publiques** se prévalant ainsi d'une place plutôt médiane, et ce notamment depuis la seconde moitié des années 1980 qui ont vu un certain rééquilibrage de la répartition de l'investissement public en faveur de certaines régions de l'intérieur, dont celle de Kasserine<sup>16</sup>. Toutefois, l'effort consenti par l'État en matière d'investissement n'a pas donné lieu à des investissements structurants permettant de doter la région d'une infrastructure solide favorisant **son attractivité notamment pour l'investissement privé qui est resté assez modeste.**

**Mise à part la période des années soixante qui a permis la promotion de quelques pôles régionaux de développement, dont celui de Kasserine,** force est de constater que ce gouvernorat n'a pas bénéficié d'une véritable vision stratégique pour un développement régional s'inscrivant dans le cadre d'un aménagement intégré et équilibré du territoire national. De ce fait, même si la région a connu un processus d'industrialisation assez précoce, impulsée par l'État (création de la SNCPA), sa dynamique de développement a connu des ruptures préjudiciables liées notamment au changement du modèle d'industrialisation et de politique globale de développement et d'aménagement du territoire. Sur le plan agricole, la région semble avoir manqué son élan, malgré le développement remarquable de la culture de la pomme à Sbiba, alors qu'elle dispose de ressources naturelles non négligeables.

**En dépit de ses potentialités naturelles et archéologiques et de sa position frontalière (voisinage de l'Algérie), le gouvernorat de Kasserine demeure un gouvernorat défavorisé sur le plan économique et social,** et ce malgré certains progrès réalisés depuis l'indépendance. Ainsi en 2012, ce gouvernorat occupait une position en bas du tableau par rapport à l'indicateur régional de développement (indice 0,16 contre 0,50 pour Médenine 0,69 pour l'Ariana et 0,76 pour Tunis) ce qui traduit une certaine stagnation de la région dans la marginalité conduisant à un mouvement d'exode de ses habitants vers des zones plus favorisées du pays (notamment le grand Tunis et le littoral) et par conséquent un déclin de son croît démographique qui est estimé à 0,64 % contre une moyenne nationale 1,03 % (période 2004-2014).

**En conclusion on peut dire qu'en dépit de ses ressources et de ses acquis en matière de développement, le gouvernorat de Kasserine conserve le profil d'une région de l'intérieur dont les indicateurs de développement sont parmi les plus faibles du pays. Cette situation est le résultat d'un processus de développement régional qui a manqué de vision stratégique, de continuité (notamment sur le plan industriel) et de dynamique d'accumulation productive sur place. Face aux effets et impacts négatifs de cette situation, l'impératif d'une relance durable du processus de développement régional implique nécessairement l'identification d'une vision stratégique de ce développement.**

16 Ce qui n'a pas été le cas pour le gouvernorat de Sidi Bouzid.



## 5. Vision stratégique et conditions cadre pour le développement futur du gouvernorat

Le plan régional de développement durable (PREDD) du gouvernorat de Kasserine vise à entraîner une relance du processus de développement de la région dans une perspective de durabilité, et ce à travers un engagement consistant de la part des pouvoirs publics et une implication forte de la part des acteurs locaux. Il s'agit en premier lieu de créer les conditions-cadres pour une diversification et une relance durable de l'activité économique en particulier le secteur industriel qui dispose d'une base et d'atouts non négligeables, mais aussi le secteur touristique, longtemps abandonné, et agricole en manque de perspectives. Il s'agit également de viser une meilleure intégration de la région dans son environnement national et international à travers un aménagement adéquat de son territoire et son équipement par une infrastructure de qualité, indispensable pour améliorer la compétitivité de la région et par conséquent son attractivité des investissements privés notamment dans le domaine industriel.

La vision du futur développement de la région implique une organisation territoriale s'appuyant sur trois principes d'aménagement :

### La promotion d'une organisation en pôles et territoires connectés entre eux.

Cette organisation permettra de corriger les disparités internes de la région de Kasserine par une répartition équilibrée des équipements, le renforcement des infrastructures de transport et le maillage du territoire autour de pôles sous- régionaux structurants ; chaque sous- région constitue un territoire pertinent pour la mise en place d'un projet de développement local adapté à ses enjeux spécifiques. De ce fait, la région sera organisée en quatre territoires de projet :

- **Le territoire de Thala** : ce territoire qui couvre les délégations de Thala, Hidra et El Ayoun est en déprise et marginalisé ; son développement reposera sur la valorisation de ses atouts spécifiques, notamment les filières marbre et cactus, la présence d'un poste frontalier et le lien avec les gouvernorats du Nord-ouest à travers le Kef.
- **Le territoire de Kasserine** : Ce territoire qui couvre les délégations de Kasserine Nord, Kasserine Sud et Foussana est en grande partie entraîné par la dynamique de développement du chef-lieu du gouvernorat. Les dysfonctionnements à caractère économique et social seront corrigés par l'équipement et l'amélioration des conditions de vie et le renforcement du potentiel économique y compris au niveau de la bande frontalière.
- **Le territoire de Feriana** : c'est un vaste territoire faiblement polarisé par des centres urbains et ruraux ; son développement repose sur la protection et la valorisation de ses ressources naturelles (alfa et forêt), en parallèle avec la promotion des centres ruraux et des activités non agricoles pour retenir la population, notamment dans la bande frontalière.
- **Le territoire de Sbeïtla** : ce territoire couvre les délégations de Sbeïtla, Sbiba et Djedliane ; son développement longtemps basé sur l'arboriculture fruitière est freiné par la baisse des ressources en eau et le vieillissement des plantations arboricoles. La relance de son économie nécessite une diversification de l'économie locale parallèlement à la réhabilitation des périmètres irrigués.

### La promotion d'un espace métropolitain régional

Cette option consiste à pallier la faiblesse du pôle urbain régional (Kasserine) par la promotion d'un espace métropolitain tripolaire qui constituera le support urbain indispensable à l'émergence d'un espace économique régional compétitif et attractif. Cet espace intègre dans son fonctionnement les villes de Kasserine, Feriana et



Sbeitla, et développera des fonctions supérieures autour des créneaux de la santé, de l'université et de la logistique. Il sera la locomotive de développement de toute la région.

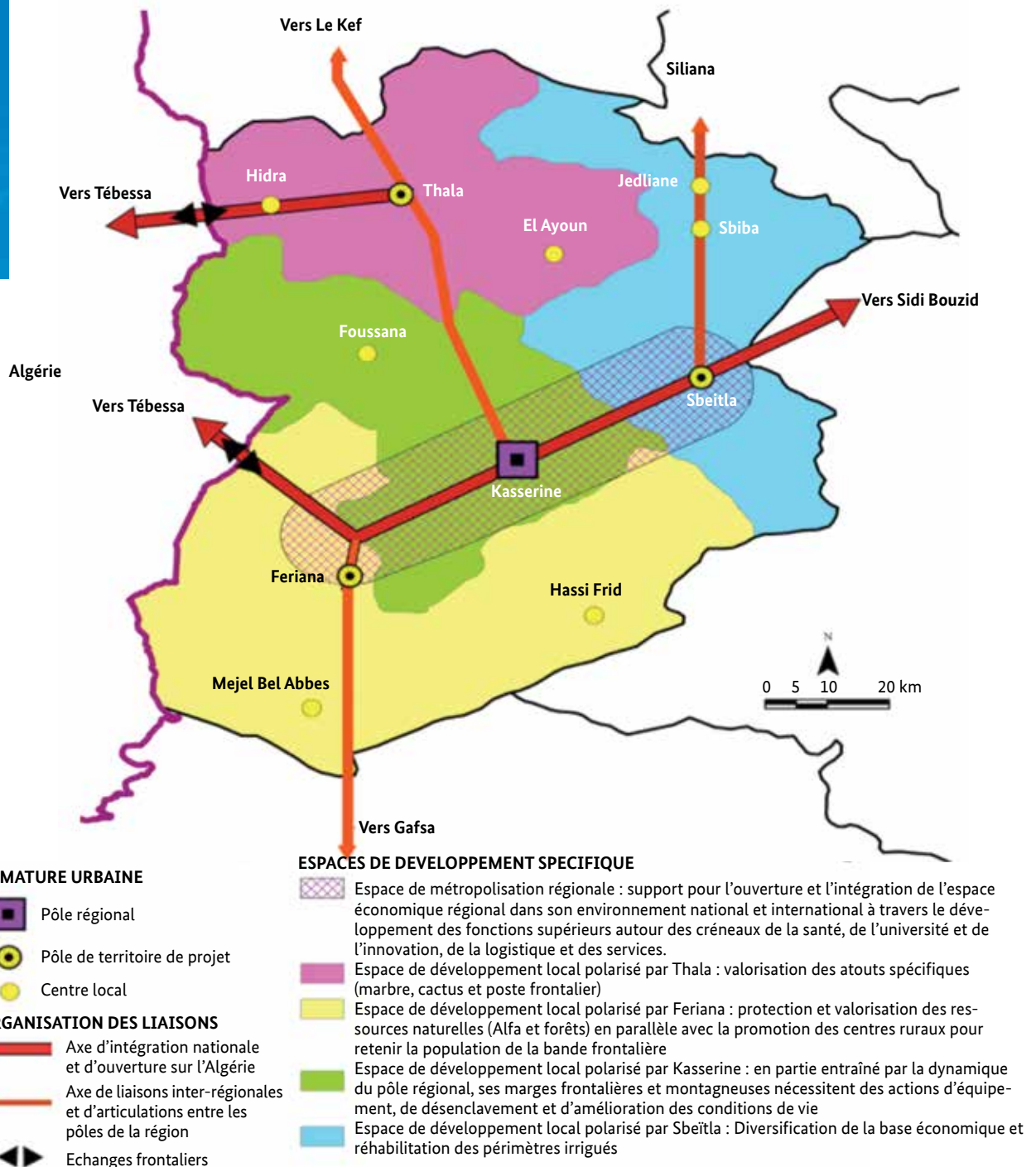
### L'intégration et l'ouverture de la région sur son environnement national et international (Algérie)

Les liaisons fortes seront nécessaires pour assurer l'intégration de la région à l'espace national, permettre de développer les complémentarités avec les gouvernorats limitrophes et faciliter les échanges avec l'Algérie. Ces liaisons seront assurées par des axes de transport et d'échanges de différents niveaux d'importance :

- Un axe d'intégration nationale et d'ouverture sur l'Algérie
- Des axes de complémentarité inter-régionales
- Des axes de diffusion régionale du développement

Carte 4 :

### Schéma d'organisation de l'espace projetée





Partant de cette vision prospective du développement et de l'organisation de l'espace de la région, le PREDD constitue un cadre stratégique de référence permettant à cette dernière de :

- Organiser et piloter sa dynamique de développement économique et social dans le cadre d'une gouvernance locale s'inscrivant dans le processus de décentralisation du pays ;
- Négocier avec les pouvoirs publics sa stratégie de développement en termes d'orientations et d'actions prioritaires et spécifiques de la région dans le cadre du projet global du pays ;
- Faire valoir ses potentialités et ses atouts en vue de s'assurer un meilleur positionnement et attractivité par rapport à un environnement national et international de plus en plus marqué par la concurrence entre les territoires.

L'initiation d'un processus de développement régional durable, sur la base de la vision stratégique ci-dessus, nécessite au préalable un certain nombre de conditions-cadre dont :

- L'adoption d'une véritable politique publique de développement régional remettant en cause la doctrine de la politique de l'avantage comparatif territorial qui a entraîné un déséquilibre flagrant au profit des régions du littoral. Il s'agit d'un choix majeur qui implique bien évidemment la mise en place des instruments appropriés pour sa concrétisation.
- L'appropriation et le partage effectif de la vision stratégique du développement futur de la région par les acteurs locaux, dont l'implication dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette vision est également requise et ce à travers une nouvelle gouvernance régionale et locale s'inscrivant dans une véritable dynamique de décentralisation.
- Le soutien rénové et constant de la part de l'État pour le développement de la région à travers la mobilisation des ressources budgétaires conséquentes, le développement du partenariat public-privé et l'encadrement institutionnel rapproché porté par des institutions régionales appropriées disposant de moyens d'action et de ressources humaines compétentes en matière de pilotage stratégique, de veille, d'analyse et de planification du développement régional.

## 6. Plan d'action du PREDD

Dans le but de mettre en œuvre, la nouvelle vision et les orientations stratégiques du PREDD du gouvernorat de Kasserine, un plan d'action a été élaboré avec une approche participative.

Ce plan d'action comporte deux types de projets ; i) un projet à caractère régional d'appui au développement, ii) soixante-six (66) projets à caractère sectoriel repartis sur les sept secteurs prioritaires retenus par la Table Ronde Economique de la région.

Type de projet	Nombre de projets
<b>À caractère régional</b>	<b>01</b>
<b>À caractère sectoriel</b>	<b>66</b>
Agricole	12
Industriel	12
Tourisme et autres services	05
Enseignement supérieur, formation professionnelle et recherche-développement	08
Aménagement du territoire et équipement	12
Environnement	14
Partenariat avec l'Algérie	03
<b>Ensemble des projets</b>	<b>67</b>

### 6.1 Le plan d'action à caractère régional

La première orientation stratégique concernant l'élaboration du PREDD consiste à veiller à la cohérence de l'ensemble des propositions et projets identifiés pour opérationnaliser la vision et les orientations stratégiques du PREDD. Pour ce faire, il est proposé de doter la région d'une Agence Régionale de Développement Economique et Social (ARDES) disposant de ressources humaines compétentes et des moyens suffisants pour assurer le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la région.

Cette nouvelle structure qui viendrait consolider le paysage institutionnel en charge du développement régional sera mise en place dans le cadre du processus de décentralisation, telle que prévue par la nouvelle constitution, en appui aux collectivités locales et leurs conseils démocratiquement élus :

Projet	Coût (MD)
Création d'une Agence de Développement Régional, Economique et Social (ADRES)	1

### 6.2 Le plan d'action à caractère sectoriel

Ce plan d'action contient pour les sept secteurs concernés ce qui suit :

**Le secteur agricole** : Dans le but de consolider ce secteur, quatre principales orientations stratégiques ont été formulées à savoir :

1. Sauvegarder et développer le potentiel de production agricole de la région
2. Protéger les ressources naturelles



3. Renforcer l'intégration de l'agriculture avec les autres secteurs économiques (Multifonctionnalité de l'agriculture)
4. Améliorer la gouvernance et l'encadrement institutionnel du secteur agricole.

En vue d'opérationnaliser ces orientations, le plan prévoit la réalisation de treize (13) projets dont cinq concernent la sauvegarde et le développement du potentiel de production agricole de la région ; quatre relatifs à la protection des ressources naturelles ; un porte sur le renforcement de l'intégration de l'agriculture avec les autres secteurs économiques et trois touchent l'amélioration de la gouvernance et de l'encadrement institutionnel du secteur agricole. La réalisation de ces projets implique, en plus des agriculteurs, les administrations chargées du développement agricole, celles chargées du développement régional et du financement ainsi que les organisations professionnelles et organisations de base des agriculteurs.

**Le secteur industriel :** trois orientations stratégiques ont été retenues pour relancer l'activité industrielle sur de nouvelles bases visant la diversification et la durabilité du secteur à Kasserine et qui concernent :

1. Mettre à niveau l'environnement industriel notamment sur le plan des infrastructures pour assurer une plus grande attractivité de la région pour les investissements industriels
2. Renforcer et optimiser l'encadrement institutionnel des entreprises industrielles
3. Développer les filières appropriées pour assurer le développement industriel de la région.

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques sur le plan industriel, le plan d'action comprend douze (12) projets dont quatre sont relatifs à la mise à niveau de l'environnement des affaires notamment sur le plan des infrastructures afin d'assurer une relance industrielle durable et améliorer l'attractivité de la région pour les opérateurs industriels ; trois projets visant le renforcement de l'encadrement institutionnel des entreprises industrielles et cinq projets se rapportant au développement des filières appropriées pour assurer une plus grande diversification et intégration de l'activité industrielle de la région.

**Le secteur du tourisme et autres services :** son plan d'action retient deux orientations principales à savoir :

1. Mettre à niveau les villes/espaces/territoires à potentiels touristiques en vue de leur protection contre la dégradation et la valorisation sur le plan touristique
2. Mettre à niveau les secteurs de la santé et du transport qui constituent un handicap pour la promotion de la région et l'amélioration des conditions de vie

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action comprend cinq (5) projets dont trois visant le développement de l'activité touristique, un projet pour mettre à niveau le secteur de la santé et un projet pour mettre à niveau le secteur du transport.

**Le secteur de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la recherche-développement :** son plan d'action a retenu trois orientations stratégiques portant sur :

1. Consolider le tissu régional des établissements universitaires
2. Restructurer les centres de formation professionnelle
3. Promouvoir la Recherche –développement (R&D) dans la région

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action de ce secteur comprend huit (8) projets dont quatre se rapportent à la consolidation du tissu régional des établissements universitaires ; deux concernent la restructuration des centres de formation professionnelle et deux visent la promotion des activités de la R&D dans la région.

**Le secteur de l'aménagement du territoire et infrastructure :** le plan d'action de ce secteur, d'une grande importance pour la relance de la dynamique de développement de la région, a retenu quatre orientations stratégiques portant sur :

1. Métropolisation de la zone médiane (Kasserine-Sbeïtla-Feriana) et renforcement de la zone nord et sud par des programmes et des projets spécifiques pour l'intégration économique inter-régionale
2. Intégration interrégionale et internationale par le renforcement de l'infrastructure routière.
3. Restructuration, aménagement et réhabilitation des centres ruraux.
4. Améliorer la gouvernance de l'aménagement du territoire



En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action de ce secteur comprend douze (12) projets dont quatre visent l'organisation de la structure et du fonctionnement urbains et le renforcement des liens entre les principaux pôles. Deux projets visent le renforcement de l'infrastructure de transport avec une option forte pour l'articulation multimodale de la région aux principaux pôles d'échanges internationaux et la mise à niveau du réseau routier régional. Deux projets portant sur l'aménagement et le développement des zones rurales à travers la promotion des centres ruraux et le désenclavement et l'amélioration des conditions de vie du monde rural. Quatre projets concernant la mise en place des instruments appropriés pour la gouvernance de l'aménagement du territoire.

**Le secteur environnement** : Le plan d'action de ce secteur a retenu les quatre orientations stratégiques suivantes :

1. Favoriser une gestion intégrée des déchets
2. Assurer une meilleure couverture des espaces et des activités économiques par des systèmes d'assainissement adéquat.
3. Valoriser et optimiser l'exploitation des carrières
4. Renforcer le cadre institutionnel régional en matière d'environnement

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action de ce secteur de l'environnement comprend quatorze projets (14) dont six se rapportent à la gestion intégrée des déchets ; deux concernent l'assainissement ; deux visent la dépollution de la SNCPA ; deux concernent l'exploitation des carrières et deux portent sur la gouvernance régionale de l'environnement.

**Le secteur du partenariat avec l'Algérie** : Le plan d'action de ce secteur a retenu les trois orientations stratégiques suivantes :

1. Favoriser la création d'un espace économique international entre la région et l'Est de l'Algérie
2. Initier un processus de formalisation du secteur informel
3. Entamer un réel processus de développement de la région comme gage pour son attractivité vis-à-vis de l'Algérie.

En vue d'opérationnaliser ces orientations, le plan d'action retient trois (3) projets, dont la création d'une Cité des affaires, visant à promouvoir la création d'un espace économique intégré entre le gouvernorat de Kasserine et l'Est algérien. Cette proposition s'inscrit dans une stratégie d'ouverture de l'économie régionale sur l'économie internationale favorisant l'attraction des investissements étrangers et l'installation des grands groupes industriels et entreprises innovantes. Un deuxième projet vise l'initiation d'un processus de formalisation du secteur informel. Il consiste à élaborer une étude stratégique sur la formalisation du secteur informel et le troisième projet se rapporte à la création d'un Centre régional de partenariat et de coopération avec l'Est de l'Algérie.

### 6.3 Complémentarité entre les projets

En dépit du fait que la présentation des projets a été faite par secteur, il convient de signaler que le plan d'action du PREDD a été élaboré avec une approche intégrée qui tient compte à la fois de :

- La complémentarité entre le projet à caractère régional et les projets à caractère sectoriel dans la mesure où le premier (Agence de développement régional économique et social, ADRES) constitue l'instrument de pilotage et d'appui à toute la stratégie de développement régional telle que définie par le PREDD et les seconds constituent les instruments d'action pour l'opérationnalisation de cette stratégie.
- La complémentarité entre les projets des différents secteurs y compris en termes de pertinence, de justificatif et de contenu. D'ailleurs, l'identification des différents projets sectoriels a été faite à travers une concertation élargie impliquant non seulement les acteurs directement concernés par le secteur, mais également les autres acteurs.
- La complémentarité entre les secteurs à caractère productif (agriculture, industrie et services) et les secteurs horizontaux qui constituent les conditions-cadres pour l'initiation d'une véritable dynamique de développement régional durable. À ce propos, les projets visant la mise à niveau du secteur de l'aménagement du territoire et de l'infrastructure représentent le point de départ pour tout le processus de développement régional et d'aménagement du territoire selon le schéma proposé au niveau de la vision.



- La contribution des différents projets à caractère régional et sectoriel à la concrétisation de la vision et orientations stratégiques retenues par le PREDD. De ce fait, l'identification et la conception des projets ont tenté de répondre aux objectifs et aux exigences de cette vision notamment en ce qui concerne l'initiation d'un processus de développement régional durable et intégré.

## 6.4 Coût estimatif du PREDD

Le coût du plan d'action est estimé à 5867,181 millions de dinars (MD) répartis comme suit :

Projet	Coût (MD)
Niveau régional (ADRES)	1
Secteur agricole	693,3
Secteur industriel	382
Secteur du tourisme et autres services	165,731
Environnement	288,35
Aménagement du territoire	3346,7
Enseignement supérieur, R&D et formation professionnelle	85,85
Partenariat avec l'Algérie	904,25
<b>Coût total</b>	<b>5 867,181</b>

## 6.5 Liste détaillée des projets selon secteur et coût estimatif

Intitulé du projet	Coût (MD)
Agence de Développement Régional, Economique et Social (ADRES)	1
<b>I. Agriculture (12 projets)</b>	<b>693,3</b>
Réhabilitation et mise à niveau des périmètres publics irrigués.	37
Rajeunissement et développement de l'arboriculture fruitière	95
Développement et valorisation de la culture de figue de barbarie	70
Cadastre des terres collectives non attribuées	7
Instauration d'une filière laitière	43
Développement et gestion participative et intégrée des zones forestières et alfatières.	196
Étude stratégique des ressources en eau.	1,2
Conservation et mobilisation des ressources en eau par la conservation des eaux et des Sols (CES)	224
Aménagement et valorisation des aires protégées.	14
Création du centre technique « Le pommier »	1
Représentation régionale du GIF et GIL	0,1
Appui aux organisations de base (SMSA, GDA, etc.)	5
<b>II. Industrie (12 projets)</b>	<b>382</b>
Programme régional de création et de modernisation des structures d'accueil de l'industrie	50
Développement du réseau de courant électrique	10
Extension de la pénétration du gaz naturel dans les délégations de Kasserine	20
Installation d'un parc éolien de 120 MW à Thala	260
Création d'un Bureau régional du CETIME	7
Création d'un Bureau régional du CTMCCV	6
Renforcement, restructuration et réorganisation des structures d'appui existantes	3
Développement de la filière textile	2
Développement de la filière agroalimentaire	3
Développement des substances utiles et matériaux de construction	5
Développement du secteur artisanal	2
Réhabilitation et diversification des activités de la SNCPA	14



<b>III. Tourismes et autres services (5 projets)</b>	<b>165,731</b>
Aménagement et mise à niveau des principaux sites archéologiques et des circuits touristiques	3,231
Renforcement de l'encadrement institutionnel et des capacités dans le domaine du tourisme dans la région	1
Promotion d'un tourisme alternatif valorisant les spécificités locales	11,5
Améliorer l'infrastructure de la santé	100
Création d'une société publique de transport	50
<b>IV. Enseignement supérieur, formation professionnelle et recherche-développement (8 projets)</b>	<b>85,85</b>
Cité universitaire multifonctionnelle	0,350
Institut supérieur du patrimoine et de l'écotourisme	8
Ecole d'Ingénieurs de Kasserine	20
Institut supérieur de la Santé	13
Centre de recherche, spécialisé en Alpha et cactus	1,5
Pôle technologique	5
Centre de formation professionnelle spécialisé en produits de substance	8
mise à niveau du dispositif régional de la formation professionnelle	30
<b>V. Environnement (14 projets)</b>	<b>288,35</b>
Élaboration d'un schéma directeur de gestion des déchets SRGD dans le Gouvernorat de Kasserine	150
Construction d'une décharge contrôlée régionale, des centres et des quais de transfert	17
Élaboration et mise en place des plans communaux de gestion des déchets PCGD	5,8
Amélioration de la gestion des déchets dans les zones rurales	2,2
Réalisation des déchetteries communales et industrielles	1,6
Réalisation d'un projet de valorisation des déchets organiques ménagers agricoles (Margines) et agro-industriels	5,2
Assainissement des villes non prises en charge par ONAS	50,5
Assainissement en milieu rural	10,1
Gestion des rejets hydriques industriels et dépollution des eaux usées de la SNCPA	5,1
Décontamination de la pollution des sols par le mercure	37
Programme d'optimisation d'exploitation et de réhabilitation des carrières	1
Promotion de la valorisation des déchets de marbre	0,85
Renforcement du cadre institutionnel de la région	1
Renforcement du rôle de la société civile dans la région	1
<b>VI. Aménagement du territoire et infrastructures (12 projets)</b>	<b>3346,7</b>
Grand projet urbain de Kasserine	84
Programme de promotion des pôles sous régionaux	150
Programme de mise à niveau des centres locaux	200
Plan directeur des transports de l'agglomération Sbeitla-Kasserine-Feriana	60,4
Programme de connexion nationale et internationale par les infrastructures de transport	2000
Programme de renforcement de l'infrastructure régionale de transport	100
Programme de promotion des centres ruraux	50
Programme de désenclavement et d'amélioration de l'accès à l'eau potable	450
Schéma de cohérence territoriale de l'espace métropolitain régional	0,3
Stratégies de développements urbains, et plans communaux de développement	1
Stratégie régionale de maîtrise foncière	250
Agence intercommunale d'urbanisme	1
<b>VII. Partenariat avec l'Algérie (3 projets)</b>	<b>904,25</b>
Étude sur la formalisation du secteur informel	0,150
Centre régional de partenariat et de coopération avec l'Est de l'Algérie	4,1
Cité des affaires	900
<b>Total (67 projets)</b>	<b>5 867,181</b>



## Liste des abréviations

<b>ADRES</b>	Agence de Développement régional économique et social
<b>AFI</b>	Agence foncière industrielle
<b>ANGED</b>	Agence nationale de gestion des déchets
<b>ANPE</b>	Agence Nationale de Protection de l'environnement
<b>APIA</b>	Agence de promotion de l'investissement agricole
<b>ART</b>	Projet d'appui à la régionalisation en Tunisie
<b>CES</b>	Conservation de l'eau et du sol
<b>COGEDRAT</b>	Commissariat Général du Développement régional et de l'Aménagement du territoire
<b>CRDA</b>	Commissariat régional au développement agricole
<b>FOPRODI</b>	Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle
<b>GDA</b>	Groupement de développement agricole
<b>GIZ</b>	Coopération allemande au développement
<b>IDE</b>	Investissements directs étrangers
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>IDR</b>	Indicateur de développement régional
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IP</b>	Indication de provenance
<b>ISAH</b>	Institut Supérieur des études appliquées en Humanités
<b>ISAM</b>	Institut Supérieur des Arts et Métiers
<b>ISET</b>	Institut Supérieur des Études technologiques
<b>ISSAT</b>	Institut Supérieur des Sciences appliquées et de la Technologie
<b>ITCEQ</b>	Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
<b>MD</b>	Million de Dinars
<b>MDCI</b>	Ministère du Développement et de la Coopération internationale
<b>MDRP</b>	Ministère du Développement régional et de la Planification
<b>Mm<sup>3</sup></b>	Million de mètres cubes
<b>ODCO</b>	Office de Développement du Centre-Ouest
<b>ODNO</b>	Office de Développement du Nord-Ouest
<b>ODS</b>	Office de Développement du Sud
<b>OEP</b>	Office de l'élevage et des pâturages
<b>ONAS</b>	Office national d'assainissement
<b>OTD</b>	Office des terres domaniales
<b>PAS</b>	Programme d'ajustement structurel
<b>PDAI</b>	Projet de développement agricole intégré
<b>PGRN</b>	Projet de gestion des ressources naturelles
<b>PNAFN</b>	Programme national d'aide aux familles nécessiteuses
<b>PPE</b>	Programme tuniso-allemand pour l'environnement
<b>PREDD</b>	Plan régional d'environnement et de développement durable
<b>R&amp;D</b>	Recherche-développement
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitat
<b>SAU</b>	Surface agricole utile
<b>SCITEK</b>	Société du complexe industriel et technologique de Kasserine
<b>SDATN</b>	Schéma directeur d'aménagement du territoire national
<b>SMVDA</b>	Société de mise en valeur et de développement agricole
<b>SNAT</b>	Schéma national d'aménagement du territoire
<b>SNCPA</b>	Société nationale de cellulose et de papier Alfa
<b>TRE</b>	Table ronde économique
<b>TREKAS</b>	Table ronde économique de Kasserine
<b>UF</b>	Unité fourragère ou unité femelle
<b>USD</b>	Dollar américain

Fruit d'un partenariat et d'une participation active de la part de nombreux acteurs, le présent document a vu le jour grâce à : i) un pilotage méthodologique et scientifique assuré par le Prof. Ali Abaab, Mme Aida Tarhouni-Loetzer et Markus Steinich (GIZ) ; ii) un appui institutionnel et logistique de la part de Faouzi Ghrab (DG ODCO) ; iii) une expertise scientifique et technique assurée par les consultants Prof. Mohamed Haddar, Prof. Sami Aouadi, Abdelhamid Hajji, Ali Mahjoub, Riadh Soussi, Ridha Abbes et Adel Guessoumi ; iv) une participation active de la part des cadres de l'ODCO ; v) une collaboration et une implication permanente de la part des services techniques de la région ; vi) une participation des membres de la Table Ronde Economique de Kasserine y compris la société civile ; vii) un appui de la part des autorités régionales ; viii) une coordination locale assurée par Nassim Hasni (GIZ).